



# Institutions et politiques culturelles locales

Vincent Dubois

► **To cite this version:**

Vincent Dubois. Institutions et politiques culturelles locales: Eléments pour une recherche socio-historique. Documentation française, 70 p., 1996. halshs-00131820

**HAL Id: halshs-00131820**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00131820>**

Submitted on 16 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vincent Dubois  
*Institutions et politiques culturelles locales.*  
*Éléments pour une recherche socio-historique*  
Paris, La Documentation française, 1996, 70 p.

---

## Introduction

Il ne suffit pas de multiplier les croisements de critères empruntés à l'expérience commune (que l'on songe à tous ces sujets de recherche du type « les loisirs des adolescents d'un grand ensemble de la banlieue Est de Paris ») pour construire un objet qui, produit d'une série de partitions réelles, reste un objet commun et n'accède pas à la dignité d'objet scientifique par cela seul qu'il se prête à l'application des techniques scientifiques (Bourdieu, Chamboredon, Passeron, 1968, p. 53).

Cette mise en garde générale à propos de tout travail en sciences sociales est bien connue.<sup>1</sup> Il ne paraît néanmoins pas inutile de la placer en exergue d'un rapport sur l'histoire des politiques culturelles locales, tant cet objet, s'il « se prête à l'application des techniques scientifiques », reste à construire. Il ne suffit pas, en effet, d'indiquer le nom de l'une des 36 000 communes françaises après l'intitulé « La politique culturelle de... », ni de faire suivre cet énoncé de deux dates mises entre parenthèses pour être *ipso facto* doté d'un objet de recherche digne de ce nom. Il ne suffit pas non plus d'appliquer avec rigueur au terrain ainsi découpé les techniques du dépouillement d'archives et de l'entretien semi directif pour produire de la connaissance en sciences sociales.

Quelles sont, alors, les conditions nécessaires à la production scientifique sur ce thème ? C'est à cette question qu'on s'attachera ici. Car il ne s'agit pas ici de camper sur la position de surplomb toujours confortable du méthodologue, qui permet d'attribuer bons et mauvais points aux différents chercheurs souvent débutants qui se sont frottés à l'histoire d'une « politique culturelle municipale<sup>2</sup> ». Il s'agit bien moins encore de faire fi des apports avérés et potentiels d'une approche localisée de l'histoire des politiques culturelles et de baisser les

---

1 On utilise ce terme générique pour désigner l'ensemble non clos des disciplines qui traitent des rapports sociaux dans un cadre historique : histoire, sociologie, ethnographie, science politique, économie... L'on pourrait dès lors tout aussi bien parler de sciences *historiques*, si cette appellation n'était déjà usitée pour désigner la discipline historique et ses auxiliaires. Sur l'idée d'une épistémologie commune aux sciences sociales-historiques et sur les problèmes de leur labellisation (Cf Passeron, 1991).

2 Compte tenu de la configuration institutionnelle française en matière de traitement public de la culture, « local » veut presque toujours dire « municipal », surtout dès lors qu'il s'agit d'histoire. L'intervention « culturelle » d'autres collectivités locales (conseils généraux et régionaux) est en effet trop récente pour avoir pu faire l'objet d'une analyse historique.

bras pour cause de scepticisme méthodologique. Il s'agit bien plutôt, à partir de la lecture des travaux existants et d'une pratique de recherche sur les politiques culturelles menée en partie sur des terrains locaux et dans une perspective historique, de réfléchir sur les manières de faire et les questions à (se) poser pour essayer de produire et d'améliorer la connaissance dans ce domaine.

Une première partie sera l'occasion d'aborder quelques uns des principaux problèmes méthodologiques auxquels ces travaux sont confrontés. L'incertitude sémantique de chacun des éléments composant la locution « histoire des politiques culturelles locales » et plus encore sur leur agencement n'est pas une simple argutie de vocabulaire ; elle pèse en effet directement sur les pratiques de recherche. On essaiera dans une seconde partie de montrer tout l'intérêt que peuvent présenter des travaux sur ce thème et d'indiquer les enjeux dont ils sont porteurs, en terminant sur l'ouverture de quelques perspectives problématiques. Mais il paraît auparavant nécessaire, en guise de préambule, d'indiquer rapidement l'évolution du thème des politiques culturelles locales dans l'historiographie, et de noter ce faisant les conditions sociales et intellectuelles de son relatif essor depuis le milieu des années 1980.

Il n'est pas besoin de rappeler ici que la recherche sur les politiques culturelles a connu, en France, un développement aussi important que récent. Si les chercheurs spécialistes de ces questions pouvaient, au début des années 1980, se compter sur les doigts d'une seule main, ils sont aujourd'hui nombreux, et ce dans plusieurs disciplines. Politistes et sociologues ont ainsi été progressivement rejoints par les historiens, ou encore par les spécialistes des sciences de la communication.

Le développement de l'intervention publique dans le domaine culturel n'est évidemment pas sans avoir pesé sur ce développement de la recherche, directement par le biais de financements, mais aussi et peut-être plus encore indirectement, en faisant rentrer les politiques culturelles dans un certain « air du temps » des années 1980. C'est ainsi que les questions qui y sont liées ont connu un succès non négligeable auprès de chercheurs. La production éditoriale sur les politiques culturelles en témoigne. Non seulement plusieurs chercheurs (en sociologie et science politique notamment) se consacrent à ces questions, mais il ne paraît pas exagéré de dire que les politiques de la culture constituent aujourd'hui un domaine de recherche à part entière.

Au sein de ce domaine, les politiques culturelles locales occupent une place qui n'est négligeable ni par la qualité ni par la quantité des travaux auxquelles elles ont donné lieu. Plusieurs chercheurs confirmés s'y sont intéressés (on le verra plus loin). Mais l'une des particularités de ce sous-secteur tient sans doute à l'importance qu'y occupent les travaux d'étudiants. On peut pour l'instant en donner deux raisons générales. En premier lieu, la proximité sociale des champs universitaire et culturel a sans aucun doute contribué aux investissements d'étudiants dans ce domaine. En second lieu « la culture », domaine valorisé et valorisant, a pu et c'est encore le cas aujourd'hui être envisagé comme un débouché professionnel pour des étudiants d'IEP, de sociologie, de lettres... On comprend ainsi qu'un étudiant en quête de sujet de mémoire puisse voir dans un travail sur les politiques culturelles un investissement attirant.

Il faut également noter ici que le développement important de filières « culturelles » en troisième et parfois même second cycle universitaire n'est pas resté sans effet sur la quantité de travaux produits sur ce thème. Ces cycles de formation à visées professionnelles produisent eux-mêmes leur contingent de mémoires divers (et pas seulement de rapports de stage), et induisent également la rédaction de travaux sur ce thème en licence ou maîtrise auprès d'étudiants désireux d'investir ces filières. Compte tenu des conditions de la réalisation de ces travaux, il n'est guère étonnant que les politiques locales (sujet *a priori* plus maîtrisable dans le cadre d'un mémoire de modeste ambition) soient tout particulièrement choisies comme thème. Le nombre de travaux d'étudiants sur les politiques culturelles s'est ainsi considérablement développé en moins de dix ans. Il se stabilise aujourd'hui à un niveau élevé, voire continue d'augmenter<sup>3</sup>.

Qu'en est-il, maintenant, de la dimension « historique<sup>4</sup> » ? Il faut noter tout d'abord que les deux principales références en matière de politique culturelle locale restent aujourd'hui des travaux de sociologues et politistes, qui n'ont pas d'emblée cherché à donner une dimension historique à leur travail. Si l'on s'en tient à la dimension locale, ce domaine reste tout d'abord

---

3 Pour ne prendre que ce seul indicateur, la recension des travaux inédits opérée chaque année par la *Revue Française de Science Politique* — qui couvre surtout cette discipline, mais également certains travaux en sociologie, droit et histoire — montre bien que l'attrait que les politiques culturelles exercent sur les étudiants et les jeunes chercheurs ne s'est pas démenti : 15 mémoires IEP, maîtrise, DEA, DESS) et thèses ont été soutenus sur ce thème en 1989, 14 en 1990, 18 en 1991, 34 en 1992, 41 en 1993, 30 en 1994 sur lesquels on compte 18 monographies locales. Une bonne moitié de ces travaux concernent spécifiquement une politique culturelle locale ; et il faut bien entendu y ajouter tous ceux, très nombreux, qui ne sont pas pris en compte dans cette recension.

4 Pour un point historiographique sur cette question, cf Poirrier, janvier 1997.

fortement marqué par les travaux précurseurs de Ph. Urfalino et E. Friedberg<sup>5</sup>. Bien que ces analyses portent sur la conjoncture particulière du début des années 1980, elles restent une référence obligée, féconde et largement mobilisée. Inspirées par la sociologie des organisations, elles ne portent pas directement au regard historique, mais peuvent être utilisées et elles le sont largement dans cette perspective.

Les travaux non moins précurseurs de Guy Saez constituent l'autre référence en matière de politique culturelle locale. Initiés dès la fin des années 1970<sup>6</sup>, ils ont sans cesse été alimentés depuis. S'ils intègrent la dimension temporelle, en portant au jour les transformations subies par ces politiques ces vingt dernières années, ces travaux restent centrés au plan empirique comme du point de vue de la problématique sur la période récente<sup>7</sup>.

Les deux principales références en matière d'analyse des politiques culturelles locales ne portent donc qu'indirectement au regard historique. Sujet « nouveau », les politiques culturelles locales n'appelaient que peu au départ l'investigation historique<sup>8</sup>. Les travaux de Philippe Urfalino et Erhard Friedberg insistent ainsi à juste titre sur le caractère récent du phénomène, attesté par une institutionnalisation encore inachevée dans de nombreuses villes dans les années 1970<sup>9</sup>, et des dépenses qui ne représentent une part significative du budget des villes qu'à partir de la fin des années 1970<sup>10</sup>.

La nouveauté attestée du développement des politiques culturelles locales explique que la dimension temporelle n'ait été que très progressivement intégrée aux analyses. Il a fallu attendre l'heure des premiers « bilans » pour qu'elle le soit de manière particulièrement nette<sup>11</sup>. Autant dire que la perspective adoptée est alors plus proche de l'évaluation

---

5 Friedberg et Urfalino, 1984, 153 p.

6 Cf par exemple Saez, 1981, p. 15-20 ; 1982, p. 5-11.

7 Cf entre autres Saez, 1990, 125 p. et, avec des incursions dans des périodes plus anciennes, *l'État, la ville, la culture*, thèse de doctorat d'État en science politique, université Pierre Mendès-France, TEE de Grenoble, 1993, 777 p. Il convient de noter ici que les travaux initiés par Guy Saez à Grenoble ont de plus été alimentés par d'autres chercheurs, comme Mireille Pongy, et par de nombreux jeunes chercheurs. Le fait qu'ils puissent être menés dans un environnement institutionnel important (CERAT, IEP de Grenoble, DESS de formation pour les cadres culturels, Observatoire des politiques culturelles) fait de Grenoble aujourd'hui le principal centre universitaire pour l'étude des politiques culturelles locales.

8 Si l'on met de côté les travaux des années 1970 qui, fortement marqués par les analyses althussériennes et foucaaldiennes, incitent à la généalogie. Cf entre autres Jacques Ion *et al.*, *les Équipements socio-culturels et la ville*, Saint-Étienne, Cresal/Adires, 1972, 212 p.

9 Cf entre autres Friedberg et Urfalino, 1984, p. 63-76 et Urfalino, 1987, p. 53-73.

10 Cf pour un premier, et partiel, repérage Michel Raclot, *Messieurs les maires, vos dépenses culturelles en 1974*, Saint-Étienne, FNCCC, s.d., paginations multiples, et pour une mise en perspective plus générale et plus rigoureuse Lephay-Merlin et Épinat, 1991, 255 p.

11 Cf. Service évaluation et programmation de la ville de Grenoble, 1977, *Dix ans d'action culturelle à Grenoble : 1965-1975. Éléments pour un bilan*, Paris, SER.

institutionnelle d'une politique publique que d'un recours critique à l'histoire.

Le véritable « départ » des travaux historiques sur les politiques culturelles (locales ou non) est encore plus récent. Il coïncide avec une tendance croissante de sociologues et de politistes à donner à leurs recherches une dimension historique. Cette dimension est, on l'a dit, présente dans les travaux récents de Guy Saez, qui non seulement retrace les transformations des politiques culturelles locales sur plusieurs mandats municipaux, mais encore, dans sa thèse, manifeste le souci de donner une profondeur historique à la question des rapports entre culture et politique<sup>12</sup>. Une évolution semblable peut être repérée dans les travaux de Ph. Urfalino, bien que l'orientation historique aille dans ce cas de pair avec un éloignement du terrain local. Par rapport aux travaux du début des années 1980, il s'agit non seulement d'analyser un « système d'action » à un moment donné, et de restituer les circuits souvent incertains de la décision, mais de décrire précisément la manière dont ce système s'est historiquement structuré, et de montrer comment la « décision » fluctue dans le temps, jusqu'à être profondément modifiée entre l'instant t de sa proclamation institutionnelle et les différentes étapes de la construction effective du choix<sup>13</sup>. Toutefois, ces travaux, s'ils intègrent la dimension locale, sont bien loin de pouvoir y être réduits : il s'agit avant tout d'analyser une politique définie au niveau central (celle des maisons de la culture), l'échelon local étant alors surtout présent pour restituer les résistances<sup>14</sup> ou les conditions de mise en oeuvre (choix des sites et mise en place des équipements).

Si l'on s'en tient à une définition plus restrictive de la locution «histoire des politiques culturelles locales », il faut cette fois aller chercher du côté des historiens. L'investissement de cet objet correspond pour eux à une double évolution, engagée à partir de la seconde moitié de la décennie 1980 : le développement de l'histoire du temps présent et la réouverture du domaine dit de l'« histoire culturelle ». A partir du développement des recherches historiques sur les périodes récentes (la seconde guerre mondiale, la Libération, la guerre d' Algérie...) il est progressivement devenu possible que des historiens cherchent à retracer, à partir de leurs propres méthodes et de leurs propres questionnements, des phénomènes (tels que la planification, la reconstruction, etc.) qui échappaient jusqu'alors à leur domaine

---

12 Saez, *Villes en recomposition...*, *op. cit.*, et *l'État, la ville, la culture...*, *op. cit.*

13 Cf entre beaucoup d'autres Urfalino, 1992, p. 39-64.

14 Comme dans Urfalino, 1994, p. 367-392.

d'investigation<sup>15</sup>. C'est ainsi qu'une histoire des politiques culturelles, en partie pensée comme une histoire culturelle de la France des années 1960 à nos jours, est devenue à proprement parler *pensable* : ce n'était pas le cas dès lors que les historiens restaient attachés à une périodisation plus stricte de leur champ disciplinaire, et donc à des époques dans lesquelles l'idée même de politique culturelle était absente.

Alors que se développe l'histoire du temps présent, la sectorisation de l'histoire comme discipline se modifie. Les domaines de prédilection changent, les spécialités sont redécoupées, en France comme ailleurs. C'est ainsi que l'histoire sociale dominante dans les années 1960-1970 perd de son importance, au profit notamment d'une redécouverte de l'histoire politique<sup>16</sup> et/ou de l'histoire des idées<sup>17</sup>, ou encore du « tournant linguistique » anglo-saxon<sup>18</sup>. Sans rentrer dans les détails de cette restructuration disciplinaire, il faut noter que c'est dans ce contexte que se développent des secteurs de l'historiographie tels que l'histoire des intellectuels<sup>19</sup>, et la nébuleuse de l'histoire culturelle<sup>20</sup>. Cette dernière se trouve à la croisée de multiples traditions d'analyse. Elle peut, entre autres, être construite soit comme une continuation de l'histoire des mentalités issue des *Annales*<sup>21</sup>, soit par imprégnation des travaux sociologiques de N. Elias et P. Bourdieu<sup>22</sup>, soit encore la liste n'est pas close comme un secteur défini en grande partie par défaut (une histoire qui ne serait pas strictement ni sociale, ni économique, ni politique) et qui couvrirait selon les centres d'intérêt des chercheurs la presse, les loisirs, le sport, la création et la diffusion des produits culturels (livres, spectacles, peinture, cinéma...), l'éducation<sup>23</sup>.

C'est pour l'essentiel à partir de cette dernière définition de l'histoire culturelle que se sont développés les travaux sur l'histoire des politiques culturelles locales<sup>24</sup>. L'orientation vers la monographie locale des jeunes chercheurs qui investissent ce terrain est alors tout à fait en

---

15 Sur l'histoire du temps présent, on peut consulter entre autres Azéma, 1986, p. 653-656 ; 1981, p. 149 ; Peschanski, Pollak, Rouso, juin 1991, p. 9-24. Ces références et les suivantes ne prétendent nullement à l'exhaustivité et ne sont données que comme points de repère.

16 Rémond (sous la dir. de), 1988, p. 400 ; Rioux, 1986, p. 68-70.

17 Nicolet, 1982.

18 Eley, mars 1992, p. 163-193. Cf également Baker et Chartier, 1994, p. 5-22.

19 Outre les nombreux travaux de J.-F. Sirinelli, P. Ory, J.-P. Rioux, cf par exemple Charle, 1990, p. 271 ; Prochasson, 1991.

20 Pour une première étape dans l'usage de ce label, cf. Crubellier, 1976, p. 466

21 Pour un exemple récent, cf. Corbin, 1994.

22 Chartier, novembre-décembre 1989, p. 1505-1520.

23 Comme par exemple Ory, 1983.

24 « Les politiques culturelles municipales : éléments pour une approche historique », *Cahiers de l'IHTP*, n° 16, septembre, 1990, p. 143

phase avec cette manière d'entrevoir l'histoire culturelle. L'unité de l'objet est permise par la circonscription spatiale du terrain : il est alors possible de rendre compte de la multiplicité des domaines qu'entend couvrir l'histoire culturelle ainsi définie, sans se cantonner à tel ou tel secteur particulier. Ce découpage renvoie à une entité politiquement construite et institutionnellement objectivée (la municipalité) ce qui permet à la fois de se doter d'un objet (une politique municipale) et de délimiter les investigations empiriques (les archives de la ville, éventuellement l'échantillon des témoins à interroger). De plus, le choix de la monographie s'inscrit, particulièrement pour de jeunes chercheurs, dans une longue tradition de l'historiographie, qui renvoie à la fois à une conception profondément ancrée de l'apprentissage du « métier » (il faut acquérir, éprouver et prouver son savoir-faire à partir d'un objet modeste pour pouvoir prétendre ensuite à une tâche plus ambitieuse) et dans une moindre mesure à l'organisation académique de la division du travail. Enfin et peut-être surtout, le choix de la monographie s'accorde tout à fait aux conditions de la recherche universitaire<sup>25</sup> telles qu'elles sont définies pour des doctorants en histoire. L'exigence d'un travail empiriquement abouti ajoutée au raccourcissement de la durée des thèses conduisent en effet à ce que la monographie locale s'impose comme un choix d'évidence.

Le cadre analytique de ces monographies est lui-même directement en phase avec l'histoire culturelle telle que définie plus haut. Il s'agit, à partir d'un terrain clairement défini, d'articuler une multitude de dimensions (pratiques culturelles au sens le plus large, problèmes administratifs, enjeux politiques...) autour du noyau dur constitué par l'intervention municipale. Les chronologies témoignent, en plus de la volonté de circonscrire davantage encore l'objet, de celle d'une histoire « du temps présent » qui évite les périodes trop larges et trop lointaines. C'est ainsi qu'aucun de ces travaux ne remonte au-delà de la première guerre mondiale. La chronologie la plus longue prend 1919 comme point de départ, pour finir à la période actuelle (Ph. Poirrier, 1919-1995) celles des autres travaux, pour s'en tenir aux contributions réunies dans le *Cahier de l'IHTP*, étant nettement plus restrictives : l'entre-deux-guerres (Loïc Vadelorge, 1919-1940), les années 1934-1939 (Sylvie Rab), la période postérieure à la seconde guerre mondiale (Serge Reneau, 1944-1983, Françoise Taliano-des Garets, 1945-1975).

L'essentiel des travaux correspondant à une définition stricte d'« histoire des politiques

---

<sup>25</sup> C'est ce que notent à juste titre les auteurs de l'introduction des *Jalons pour l'histoire...*, *op. cit.*, p. 7-30.



culturelles locales » provient donc du réseau de jeunes historiens constitués autour notamment de P. Ory, J.-P. Rioux, et J.-F. Sirinelli. S'ils s'inspirent pour certains de travaux d'autres disciplines (et en particulier de ceux de Ph. Urfalino et G. Saez évoqués plus haut), ces recherches développent de manière originale une approche historique des politiques culturelles municipales, en privilégiant la diachronie et les techniques caractéristiques du métier d'historien (travail sur archives). Ils ont donné lieu à de nombreux articles. Trois thèses ont été soutenues<sup>26</sup>, et deux<sup>27</sup> sont sur le point de l'être. Une table ronde organisée en 1994 a donné lieu à une publication, dont en plus des travaux présentés, l'introduction, la conclusion et l'abondante bibliographie font pour l'heure le principal outil de travail disponible sur la question<sup>28</sup>.

Voici très rapidement retracées les principales conditions du développement des analyses localisées et historiques du traitement public de la culture. En bref, ces analyses n'ont été développées pour l'essentiel que très récemment. Elles sont en partie le fait de jeunes chercheurs, voire d'étudiants qui investissent ce thème à des fins de professionnalisation dans le secteur culturel autant sinon plus que dans la recherche en sciences sociales. Du côté de chercheurs confirmés ou plus avancés, elles correspondent pour une part à l'intégration de la dimension temporelle dans des analyses marquées par la sociologie des organisations (Ph. Urfalino) ou l'analyse des politiques publiques (G. Saez), et pour une part plus importante à l'investissement du domaine des politiques culturelles par de jeunes historiens.

Après ce sommaire état des lieux, il convient désormais d'aborder les problèmes de méthode que pose le recours au cadre local pour l'histoire des politiques culturelles.

---

26 Taliano-des Garets, 1991, 676 p., publiée en 1995 aux Presses universitaires de Bordeaux ; Rab, 1994, 759 p. ; Poirrier, 1996, 1016 p.

27 Reneau, *Politiques et pratiques culturelles au Havre (1945-1965)*, Vadelorge, *La société culturelle rouennaise entre les deux guerres*.

28 *Jalons pour l'histoire...*, *op. cit.*

## Écueils de l'histoire des politiques culturelles locales et limites du genre monographique

Soit un étudiant en quête de sujet de recherche. Globalement intéressé par les questions liées à la culture, il souhaite s'y investir, et en avoir une vue si possible aussi globale que son intérêt. Ne pas se cantonner, donc, à l'un des sous-secteurs du champ culturel. En France, parler de culture, c'est pour une large part parler de politique culturelle. C'est une première orientation. Oui, mais comment embrasser un sujet aussi vaste ? Comment parvenir à des informateurs et des sources difficiles d'accès pour un étudiant, *a fortiori* s'il est provincial ? La solution ne tarde pas à s'imposer, d'elle-même ou par l'entremise d'un directeur de recherche soucieux de lancer ses étudiants dans un travail maîtrisable : et pourquoi pas la politique culturelle d'une ville ? Celle-ci sera choisie en fonction de légitimes considérations pratiques (taille, proximité) de faisabilité. Il ne reste plus alors qu'à découper une chronologie adéquate.

Il est peu douteux que nombre de ceux qui ont produit un travail bon ou pas sur une politique culturelle locale se reconnaîtront peu ou prou dans cette saynète, en partie imaginaire et en partie autobiographique<sup>29</sup>. Sa raison d'être n'est pas de décourager d'éventuelles vocations à la monographie municipale, mais d'inviter à une distance critique à l'égard d'un tel choix, distance indispensable pour tirer toutes les conséquences de ce choix, et partant pour faire œuvre utile.

A première vue, la monographie locale a toutes les apparences de la bonne solution pour qui veut travailler sur une politique culturelle : garantie que le sujet n'est pas pris (c'est en tout cas vite vérifiable), ouverture générale au problème, travail empirique maîtrisable, attrait du terrain... tous les critères définissant un « bon sujet » paraissent ainsi réunis.

Mais un minimum de distance critique font vite apparaître que cette solution est loin de ne présenter que des avantages. Se lancer dans l'histoire d'une politique culturelle locale, ce

---

<sup>29</sup> Ce qu'on peut rétrospectivement qualifier de début dans la recherche a consisté en un mémoire de fin d'études, dont le projet initial était de réaliser une monographie sur une politique culturelle locale. Le caractère monographique de ce travail a toutefois été rapidement converti en occasion de démontrer empiriquement aussi parce que le terrain s'y prêtait les effets des concurrences politiques pour la définition de la culture. Dubois, 1988, 91 p. + annexes.

peut être tout autant, si l'on n'y prend garde, cumuler des difficultés. La première difficulté n'est pas spécifique à la monographie locale : elle s'y pose comme à tout travail historique sur les politiques culturelles, avec cependant une acuité particulière. C'est le problème de la transposition dans le temps de catégories historiquement construites, autrement dit de l'anachronisme. Le second problème tient à l'absence de cadrage théorique et méthodologique ferme. Sur quoi faire porter le regard et où s'arrêter seront alors des questions dont les limites ne s'arrêteront et encore qu'aux limites de la ville choisie. Tout irait encore bien si l'histoire des politiques culturelles locales n'était confrontée avec une acuité particulière à une autre difficulté d'ordre général, qui tient au statut incertain que revêt le local. Car le problème méthodologique classique du balancement de la monographie entre spécifique et généralisable se superpose ici à un enjeu politique : celui de l'identité locale et du particularisme, précisément construits pour une large part sur le terrain culturel.

### *L'histoire des politiques culturelles et les risques de l'anachronisme*

Certaines dimensions de l'intervention publique peuvent faire l'objet sans trop de risques d'études couvrant une chronologie large et/ou portant sur une période éloignée de la nôtre, comme la police, l'assistance aux déshérités, l'instruction ou d'autres encore. Les politiques qui sont liées à ces domaines subissent certes d'importantes transformations : elles se structurent, changent de dénomination, d'orientation, etc. Mais, bien que sous différentes formes et appellations, la chose existe à des époques différentes, et est pensée comme telle à des époques différentes. Le chercheur peut donc observer des étapes éloignées dans le temps ou saisir dans une diachronie de plusieurs décennies les transformations opérées.

Il en va différemment pour les politiques de la culture. La notion de « politique culturelle » n'est de fait pas un concept transhistorique. C'est une catégorie historiquement construite par et pour l'action publique, qui plus est de manière assez récente. On n'utilise très peu cette locution avant les années 1960 pour désigner l'action de l'État. Le terme est certes employé dès avant la constitution du ministère des Affaires culturelles, mais il renvoie alors à des projets intellectuels plus qu'à un programme d'action gouvernementale<sup>30</sup>. L'usage est encore plus tardif pour les collectivités locales, même pour les municipalités. En ce qui concerne les villes,

---

30 L'expression « politique culturelle » n'apparaît parfois sous la plume d'intellectuels de gauche au moment du Front populaire, sans pour autant qu'elle désigne ce que l'on place sous ce terme aujourd'hui.

certaines rétrospectivement désignées comme pionnières revendiquent bien la conduite d'une politique culturelle, dès la fin des années 1950 pour les municipalités communistes de la banlieue parisienne, un peu plus tard pour des villes comme Rennes, Grenoble ou Annecy, systématiquement cités et étudiées pour leur « avance » dans ce domaine. Mais, outre le fait que ces cas restent relativement rares, l'historien a tout à gagner à restituer ce qui est placé sous ce vocable plutôt que de le prendre pour argent comptant c'est-à-dire, en filant la métaphore monétaire, de confondre le nominal et le réel.

On voudrait ainsi mettre en garde contre l'utilisation (tendanciellement) abusive d'un terme qui a été forgé pour l'action (et non pour la recherche) ; terme qui désigne et construit une chose qui n'accède au statut de réalité sociale qu'assez récemment. Il ne s'agit évidemment pas de censurer l'emploi du terme « politique culturelle » par les chercheurs, lorsqu'il sert à désigner en raccourci le thème de leur recherche. Il s'agit en revanche d'appeler à la vigilance lorsqu'on est tenté d'utiliser cette expression à propos de périodes (les débuts de la III<sup>e</sup> République, l'entre-deux-guerres, voire la Libération) dans lesquelles il n'a pas cours et ne renvoie à aucune représentation pertinente pour les contemporains ni à aucune forme d'objectivation sociale (discours, institutions ou groupes sociaux). Il ne semble en effet pas plus légitime de parler de la « politique culturelle » d'une ville dans les années 1920 que de désigner comme du « marketing électoral » l'organisation de la campagne d'un candidat aux élections législatives de 1848 ou encore que d'utiliser le vocabulaire aujourd'hui en vogue de la « lutte contre l'exclusion » à propos des procédures d'aide sociale au début des années 1930.

Cette mise en garde n'est pas on l'a dit une simple argutie de vocabulaire. Parler de « politique culturelle », c'est aussi faire exister la chose en la désignant. L'opération est parfaitement légitime, lorsque le chercheur fournit la batterie d'indicateurs attestant de la réalité sociale de ce qu'il décrit en ces termes. Elle l'est nettement moins lorsque la « politique culturelle » en question n'est que le résultat de la reconstruction *a posteriori* par le chercheur d'une soi-disant homogénéité à partir d'une masse d'éléments disparates ou en tout cas n'ayant pas fait l'objet, dans la conjoncture dans laquelle ils sont placés, du travail social d'homogénéisation qui leur conférerait une quelconque unité historique. La « politique culturelle » ainsi décrite tient alors plus de la projection des catégories de pensée du chercheur que de l'observation historique.

Si, en France, l'intervention des gouvernants pour les arts et leur traitement par l'administration publique sont anciens, on ne saurait sans anachronisme considérer le mécénat d'Ancien Régime comme l'équivalent de ce qu'on appelle aujourd'hui politique culturelle, ou considérer Colbert comme le premier ministre de la culture avant André Malraux. En effet, la genèse des politiques culturelles ne se résume pas aux origines des différentes formes de soutien des pouvoirs publics aux arts. Elle consiste aussi en une intégration et un agencement spécifique de ces multiples interventions dans un ensemble qui ne se limite pas à la somme des parties qui le composent. Or, cette intégration et cet agencement en une catégorie formalisée ne sont ni pensables ni possibles en tout temps et en tout lieux. L'absence d'emploi du terme par les acteurs historiques, ou encore les difficultés et le caractère récent de l'institutionnalisation de l'intervention publique en ce domaine suffisent à s'en convaincre.

Quel est alors le sens de l'opération qui consiste à ajouter les uns aux autres des éléments historiquement pensés, traités, organisés séparément, et à les englober sous le terme homogénéisant de « politique culturelle » ? Il peut être pertinent de décrire ensemble les problèmes de gestion municipale du théâtre, la décoration des édifices publics, la construction d'une bibliothèque, l'organisation de cours du soir, les comités des fêtes et les associations du loisir ouvrier dans une ville à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre d'une problématique traitant des investissements symboliques des élus locaux, ou décrivant les rapports des élites urbaines à l'espace social local. Mais cette description conjointe autorise-t-elle à parler d'une « politique culturelle municipale » ? N'est-ce pas alors faire dire aux acteurs historiques des choses qu'ils ne pensent pas dans les mêmes termes ? Leur prêter des intentions et des formes d'organisation sociale et intellectuelle qui ne sont pas celles de leur époque ?

Ces interrogations ne visent pas à décourager l'entreprise historique, mais au contraire à inciter à la recherche des moyens de la rendre pertinente. On peut au préalable indiquer deux solutions qui paraissent également mauvaises qui, si elles ne sont jamais exprimées comme telles dans les travaux existants, y sont en revanche souvent implicitement présentes. La première serait celle de l'illusion de la table rase. Pour caricaturer, cette position consisterait à considérer qu'il ne sert à rien d'aller chercher dans le passé, dès lors que tout commence *ex nihilo* à une date précisément repérable. On perçoit d'emblée les limites d'une telle proposition : si les politiques culturelles municipales sont formalisées comme telles au cours d'une période qui s'étale selon les cas entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970, ces dates ne sont pas celles d'un commencement absolu. Elles sont précédées d'initiatives qui

rendent possible l'émergence de ces politiques et qu'il y a tout intérêt à ne pas négliger.

Le travers symétrique postulerait l'existence éternelle. Les politiques culturelles auraient toujours existé, et on pourrait en rendre compte sur plusieurs siècles : l'organisation des jeux du cirques dans les villes de l'empire romain, les fêtes médiévales, l'apparat des princes de la Renaissance formeraient un *continuum* ininterrompu jusqu'à l'assemblée générale de la MJC des années 1960 et la médiathèque des années 1980. Ce risque de déshistoricisation est d'autant plus grand dans les monographies locales que la réduction de l'échelle favorise l'illusion de la continuité. Que les mêmes lieux soient utilisés, que des héritages soient visiblement transmis d'une génération à l'autre ne signifie pourtant pas que les représentations mentales et le sens des pratiques restent inchangés.

Les stratégies de recherche à développer pour déjouer ces pièges seront plus amplement précisées dans le second chapitre. On voudrait simplement indiquer quelques principes pratiques qu'il nous semble nécessaire de garder à l'esprit. Rendre justice à l'histoire des politiques culturelles locales ou non c'est éviter les écueils symétriques de la table rase et de l'existence de toute éternité. Ce n'est pas non plus se lancer dans la quête des origines, qui conduit logiquement vers la régression à l'infini (si telle institution peut-être considérée comme l'origine de la politique, quelle est sa propre origine ? quelle est à son tour l'origine de cette origine ?...)

Dès lors, la compréhension des pratiques d'intervention publique dans le domaine culturel, de leurs effets, de leurs enjeux, ne peut être qu'améliorée par la restitution raisonnée de leur genèse. Dans quelle conjoncture une politique culturelle formalisée *i.e.* dotée de ses principes, de sa ligne budgétaire, de ses agents et de ses institutions spécifiques émerge-t-elle ? Quelle rupture marque cette émergence avec les pratiques d'intervention antérieures ? Sur quels éléments hérités du passé s'appuie-t-elle ? Par quelles relégations, réagencements, toilettages et innovations s'opère cette émergence ? Telles sont quelques-unes des principales questions à se poser.

Pour autant, on ne gagne rien, nous semble-t-il, à désigner les institutions, débats et pratiques antérieurs à ce travail de mise en forme sous le terme de politique culturelle. Procéder ainsi, c'est gommer la spécificité historique de ce qui n'advient que sous certaines conditions bien précises. C'est non seulement homogénéiser un ensemble donné comme disparate, mais et c'est

là plus problématique encore pour l'historien homogénéiser des périodes différentes. Sans pour autant qu'il faille nécessairement fixer avec une précision absolue un avant et un après la « naissance » de la politique culturelle, « faire comme si » celle-ci accédait à l'existence historique avec que d'être historiquement construite, c'est en effet se priver de ce qu'Alain Corbin décrit comme « le projet historique le plus fascinant » : la détection des émergences<sup>31</sup>.

Faire l'histoire des politiques culturelles locales, c'est donc en restituer la genèse. Et en restituer la genèse implique de s'interdire l'usage chronologiquement extensif du terme. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il faille censurer l'intérêt porté à des périodes au cours desquelles les « politiques culturelles » ne sont pas pensées comme telles. Bien au contraire, l'investigation historique sur les formes antérieures du traitement public des questions artistiques, ou liées à la lecture ou aux spectacles peut être précieuse à la compréhension du présent. Les débats sur la place de l'art sous la Révolution Française ou les enjeux noués autour des théâtres municipaux dans la seconde moitié du XIXe siècle peuvent en eux-mêmes être constitués en des objets très féconds de l'investigation historique. Ils peuvent évidemment servir, par comparaison historique, à la compréhension de ce qui se trame autour des politiques culturelles dans la période récente. En revanche, leur appliquer la désignation « politique culturelle » et le cadre de référence que cela suppose, c'est gommer leur spécificité historique, et c'est également oublier l'historicité des politiques culturelles.

On le voit, les travaux historiques sur l'histoire des politiques culturelles sont particulièrement exposés au problème classique de l'anachronisme. Ces travaux, et les monographies locales en particulier, sont également exposés à d'autres problèmes méthodologiques. Ce sont ces autres problèmes qu'on voudrait maintenant aborder.

### *L'histoire culturelle du temps présent : un cadre encore fluctuant*

L'histoire culturelle est actuellement en vogue, en même temps que les recherches qui revendiquent cette appellation sont extraordinairement disparates : on en a donné un aperçu plus haut. En ce qui concerne l'histoire des politiques culturelles locales, c'est essentiellement

---

31 Corbin, 1992, p. 103-126 ; 1993, p. 7-14.

l'histoire culturelle du temps présent qui sert de cadre aux diverses monographies. Or, ce cadre apparaît insuffisamment structuré pour guider efficacement ces travaux au plan local.

On peut, pour s'en convaincre, penser par contraste à celui plus fermement établi dans lequel ont pu s'intégrer il y a quelques années les monographies de l'histoire sociale. Ces dernières s'inscrivaient dans un courant bien balisé, doté de références théoriques unifiées, de méthodes éprouvées, permettant un travail empirique à partir de sources clairement identifiées<sup>32</sup>. C'est donc à partir d'un cadre commun que de nombreuses monographies ont été réalisées, permettant ainsi la comparaison et par là une certaine forme de cumulativité.

La situation des monographies locales en histoire culturelle apparaît bien différente. De fait, malgré la publication de quelques textes programmatiques ou de manuels à vocation générale<sup>33</sup>, le cadre d'une « histoire culturelle du temps présent » reste bien loin de permettre l'application systématisée d'hypothèses préexistantes à des terrains géographiquement construits. Les travaux utiles sont encore rares qui proposent une réflexion sur les outils et méthodes d'une histoire culturelle locale<sup>34</sup>. A l'exception de quelques indicateurs omnibus, comme les budgets qui posent on le verra d'autres problèmes il n'est guère d'éléments qui guident les recherches en ce domaine et permettent d'en comparer les résultats. Chaque chercheur est ainsi en quelque sorte conduit à tout inventer pour et sur son propre terrain.

Dès lors, le risque est grand que ce soit le terrain qui fasse l'objet de la recherche et non le chercheur qui le construise. Sans schéma préalable indiquant de manière quelque peu formalisée quelles sources consulter, quels indicateurs constituer, quelle question générale chercher à éclairer à partir de l'étude locale, l'historien de la politique culturelle locale risque de se lancer dans la collecte quasiment sans limites d'informations dont la logique d'agrégation n'est que celle du fonds des archives municipales, et la frontière, celle du territoire communal. Plus que tout autre, l'élasticité du domaine culturel et les imprécisions dont le terme de culture est l'objet tant dans le langage commun que dans celui des chercheurs expose particulièrement l'historien des politiques culturelles locales à ce genre de dérive inflationniste. De la sorte, et faute d'un modèle plus fermement affirmé<sup>35</sup>, les monographies sur les politiques culturelles sont comme malgré elles tirées du côté de l'histoire accumulative

---

32 Cf par exemple Lequin, 1977, 573 et 500 p.

33 Cf par exemple pour la première catégorie Ory, 1987, p. 67-82, et pour la seconde Goetschel et Loyer, 1994, 187 p.

34 Cf notamment les travaux de Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge déjà cités.

35 On a pris l'exemple de l'histoire sociale, sans qu'il soit question d'en faire un modèle.



des érudits locaux plutôt que du côté d'une enquête de terrain construite pour éclairer un questionnement général fermement élaboré, pour faire de ces repères les deux pôles entre lesquels oscille l'histoire locale.

### *Les risques d'une pluridisciplinarité mal maîtrisée*

La labilité du cadre de l'histoire culturelle du temps présent tend à être compensée par le recours aux travaux de disciplines extérieures à l'histoire (la sociologie notamment) et plus encore par la multiplication des références aux sous spécialités de l'histoire. Cette pratique de la pluridisciplinarité présente certes des avantages ; elle présente également des limites importantes qu'il convient de souligner ici. La pluridisciplinarité, invoquée ou pratiquée, ne doit en effet pas faire enlever au chercheur le bénéfice et l'exigence de l'affiliation disciplinaire, qui fournit une méthode plus ou moins unifiée, et engage en tout cas à expliciter le point de vue adopté.

Les découpages disciplinaires sont historiquement construits et partant toujours susceptibles d'être remis en cause. Plus, ils *doivent* être remis en cause dès lors qu'ils reposent sur la tradition des institutions académiques -plus que sur des lignes de partage intellectuellement fondées. On ne peut également qu'être d'accord avec l'idée selon laquelle certains thèmes de recherche se trouvent plus que d'autres au confluent de diverses traditions d'analyse, et appellent plus que d'autres le croisement de principes et de méthodes d'analyse d'origines diverses. Parmi ces thèmes se trouve sans aucun doute celui de l'intervention publique dans le domaine culturel, qui peut impliquer tour à tour ou simultanément des stratégies de recherche qui se rapprochent tantôt de l'analyse des politiques publiques, tantôt de la sociologie de la culture, de l'histoire de l'art, et d'autres encore.

Ceci étant dit, l'invocation de la nécessaire pluridisciplinarité ne saurait servir de masque à l'absence de construction d'objet, ou, pour le dire autrement, au fait de ne pas expliciter les principes et les limites du point de vue adopté sur la réalité à décrire et à construire. Adopter un point de vue, c'est limiter la portée du regard, mais également permettre de voir quelque chose. Sans point de vue constitué, on prend en effet le risque de ne rien voir. Si l'historien des politiques culturelles locales a intérêt à mêler des approches différentes, et si l'on croît volontiers que la question du traitement public de la culture peut être construite comme « un fait

social total », pour reprendre l'expression de Marcel Mauss, c'est-à-dire comme un « fait social » dans lequel se trouvent concentrés, à un moment donné, un ensemble important des traits caractéristiques d'une société, le risque est grand, en revanche, de ne rien approcher en prétendant adopter une approche d'emblée « globale ».

On est ainsi amené à nuancer une formule telle que celle de J. -P. Rioux et J.-F. Sirinelli lorsqu'ils affirment pour introduire à une série de monographies locales sur des politiques culturelles que « le propos, somme toute, ne peut donc être que d'histoire globale<sup>36</sup> ». La phrase se justifie pleinement s'il s'agit de construire une enquête sur un thème précis comme l'espace circonscrit dans lequel sont posées des questions générales, et pour ce faire de développer une analyse qui articule entre eux des domaines artificiellement séparés : essayons d'illustrer cette proposition par un exemple précis.

Imaginons une recherche sur les procédures de consultation et de participation de la population mises en place dans de nombreuses villes à propos des orientations de leur action culturelle, après 1968 et dans les premières années de la décennie 1970. Quatre axes différents pourraient être tenus ensemble de manière cohérente, et finalement apporter des éléments de connaissance générale de la société française dans cette période charnière.

1. Une telle recherche pourrait en premier lieu permettre de contribuer à l'histoire des villes, de l'urbanisation, des représentations et des investissements dont elles sont l'objet : c'est en effet entre autres dans les discussions publiques sur la vie culturelle qu'apparaît l'idée qu'une ville ne doit plus seulement être fonctionnellement adaptée à des besoins essentiellement économiques, mais doit également réussir l'humanisation des grands ensembles, aménager des espaces de sociabilités, et que donc les politiques municipales ne doivent plus être structurées exclusivement autour des problèmes d'urbanisme et de voirie, mais doivent également faire leur place à des « fonctions » nouvelles telles que les loisirs, l'environnement, la culture.
2. En second lieu, c'est l'état de la vie politique telle qu'elle apparaît alors sous ses différentes formes qui pourrait être éclairé : transformation du recrutement et redéfinition du rôle des élites politiques locales, émergence et formalisation de nouvelles revendications sociales plus « qualitatives » portées par des groupes assez peu structurés mais socialement très homogènes, tentatives d'instauration de nouvelles formes d'expression politique en dehors des procédures (vote) et des structures (partis) institutionnalisées.
3. En troisième lieu, c'est la construction d'un groupe social et son émergence sur la scène publique qui pourrait être éclairés : l'essor des « classes moyennes » dont on parle alors beaucoup, caractérisées par un capital culturel important (enseignants, techniciens, etc.), par l'importance que ses membres accordent à la « qualité de la vie », aux loisirs, etc., et

---

36 « Les politiques culturelles municipales : éléments pour une approche historique », *Cahiers de l'IHTP*, n° 16, septembre, 1990, 143 p., p. 8.

qui trouvent dans le local un espace privilégié pour leurs investissements sociaux.

4. On pourrait ce faisant évaluer le poids des formes de culture dont ces groupes sociaux sont porteurs, et partant (ce serait le dernier point), contribuer à l'analyse de la place de la culture dans la vie sociale. On décrirait ainsi l'état particulier du champ culturel qui permet alors que les représentations sociales de la culture soient structurées à partir des styles de vie et non seulement de la création esthétique<sup>37</sup>.

A partir de ces quatre axes (donnés à titre d'exemple) une enquête locale, circonscrite dans le temps et balisée tant au plan empirique qu'au plan problématique pourrait effectivement prétendre amener des éléments de connaissance d'ordre « global ».

Toutefois, il semble bien que la phrase de J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli et à travers elle, tout un ensemble de travaux d'histoire culturelle de la France contemporaine témoigne d'une orientation sensiblement différente. Dès lors que le sujet est délimité non pas par une question de départ<sup>38</sup> ou par un thème<sup>39</sup>, mais par une entité géographico-administrative (une commune, un groupe de communes), l'adjectif « global » prend en effet un tout autre sens.

Il signifie alors que c'est cette entité qui doit être « globalement » restituée, autrement dit que tout ce qui touche de près ou de loin à la « culture » dans l'aire déterminée doit être passé au crible du regard méthodique de l'historien, et que pour ce faire, ce dernier doit multiplier les casquettes et cumuler différentes spécialités. Il doit faire de l'histoire administrative, indispensable à la compréhension de la formation des institutions culturelles et des rapports entre les différents niveaux de compétence en la matière ; il doit faire de l'histoire politique pour rendre compte des luttes partisans qui prennent le théâtre ou la lecture pour enjeu, des carrières des élus investis dans ces questions et des débats électoraux sur ce thème ; il doit être historien de l'art pour juger des choix esthétiques de la municipalité ; il doit être fêru d'histoire urbaine pour rendre compte de la dimension culturelle de la structuration des groupes et des espaces dans la ville... et on pourrait sans doute en ajouter.

Cette approche à multiples entrées n'est pas en soi un problème ; on peut même à bon droit la considérer comme étant source d'enrichissement, non seulement pour l'historien qui doit se

---

37 Jean-Claude Passeron, *le Raisonnement sociologique, op. cit.*

38 Comment l'action culturelle a-t-elle été institutionnalisée dans les administrations locales ? qui sont les adjoints à la culture et quel(s) rôle(s) jouent-ils ? les expériences du « socialisme municipal » ont-elles développé un volet « culturel » ?...

39 Les questions culturelles dans les élections municipales, la place des équipements culturels dans l'urbanisation des villes, les rapports entre érudits locaux et élus dans le traitement du patrimoine...

frotter à ces différentes spécialités, mais encore pour son lecteur, qui s'il ne craint pas le « foisonnement », pour reprendre le mot de Corbin, peut au moins partiellement y trouver son compte. Ce qui pose problème en revanche, c'est que ces multiples entrées ne soient pas reliées entre elles autrement que par l'entité géographique sur laquelle elles ouvrent. Plus que les articuler clairement entre elles à partir d'un système structuré d'hypothèses, les monographies locales conduisent bien souvent à les juxtaposer dans une unité empirique mais sans véritable relation logique.

Autant dire que la monographie culturelle locale est propice à la vaine quête de l'exhaustivité<sup>40</sup>. Il n'est pas rare en effet dans les monographies locales d'observer cette tendance au refus de choisir. Pourtant, toute recherche implique bien des choix, et pas seulement pour des raisons de faisabilité et de temps à consacrer à la recherche : des choix et des exclusives pris non par l'arbitraire d'un acte décisif du chercheur, mais en fonction des questions qu'il pose. Refuser ces choix et ne pas les expliciter, c'est alors rien moins que d'abandonner la possibilité de poser des questions : c'est se contenter de mettre en ordre, au mieux, des documents tirés des archives. C'est autrement dit abdiquer la spécificité du travail du chercheur pour la spécificité du terrain qu'il étudie.

On retrouve par là la tendance indiquée à la fin du paragraphe précédent qui, entre le pôle de la micro histoire problème et celui de l'histoire accumulative des érudits locaux, fait bien souvent pencher les monographies locales sur les politiques culturelles du côté du second. Et cette inclination n'est pas sans conséquences sur la productivité scientifique de ces monographies. Très généralement justifiées par la perspective d'une comparaison des différents sites et d'une accumulation de résultats partiels formant peu à peu la base d'une connaissance globale, ces dernières risquent de manquer leur vocation tant qu'aucun cadrage méthodologique et problématique suffisant ne permettra de remplir les conditions d'un comparatisme et d'une cumulativité véritables.

---

40 Cf l'introduction et la conclusion des *Jalons pour l'histoire...*, *op. cit.* Ce point sera développé plus bas.

## *Le statut incertain du local*

*Toute monographie locale est, à sa façon, un monument aux morts.*

Lucien Febvre<sup>41</sup>

Après les problèmes liés à l'anachronisme, ceux qui découlent du déficit théorique de l'histoire culturelle du temps présent et ceux liés à la pluridisciplinarité, on voudrait terminer ce tour d'horizon méthodologique par la question du statut du local. L'idée qu'on voudrait défendre ici peut être résumée ainsi : les travaux sur l'histoire des politiques culturelles locales ont tout intérêt à clarifier et expliciter la manière dont le cadre local est appréhendé : est-ce un site d'observation, ou l'objet même de l'étude ? Si ces deux parti pris sont également légitimes, il paraît particulièrement nécessaire d'opter pour l'un ou l'autre, dès lors que l'une des particularités des questions culturelles locales est qu'elles constituent l'un des principaux vecteurs de la construction du localisme. A tout le moins, le refus qui peut être légitime d'un choix exclusif entre ces deux options ne saurait dispenser de les distinguer clairement dans l'analyse.

L'échelon local est souvent choisi par défaut, ou sur des bases de considérations avant tout pratiques. On l'a esquissé plus haut : un jeune chercheur désireux de travailler sur les politiques culturelles, surtout s'il n'a pas d'accès facilité aux sources des administrations centrales et aux Archives nationales, est fortement incité à opter pour une solution moins coûteuse, à tous points de vue. Ce choix du local « faute de mieux » est aisément compréhensible. Mais pour ne pas se retrouver prisonnier de ce choix, il faut réfléchir à ce qu'il implique.

Il convient certes de mettre à distance la hiérarchie implicite des modes d'approche, qui la plupart du temps dans les sciences sociales fait de la monographie un genre mineur. Il faut d'autant plus le faire que cette situation de relative relégation dans l'espace académique se double de la représentation profondément ancrée de l'« incompétence » des élus locaux en matière culturelle, et, si l'on se permet ce mot, de la « ringardise » des municipalités dans ce domaine. Les historiens des politiques culturelles locales ont dès lors

---

<sup>41</sup> Febvre, 1933.

bien raison de rappeler les fondements sociaux de ces jugements condescendants d'autant qu'ils disposent désormais des éléments nécessaires à leur mise en perspective<sup>42</sup>. Contre une vision centraliste des politiques culturelles, il faut alors indiquer que l'échelon local a aussi ses logiques propres et qui ne sont pas réductibles à un « retard » par rapport aux instances centrales, que des formes d'innovations ont pu peser sur la formation des politiques culturelles en général, etc.

En revanche, les analyses localisées ne gagnent que peu en force en reprenant à leur compte l'argument du « small is beautiful » que leurs « sources » servent à l'envi. On n'a en fait que peu progressé si l'on ne fait qu'inverser les termes de l'opposition, en en conservant les principes : les municipalités ne seraient plus « en retard » mais auraient devancé les initiatives centrales ; elles ne seraient pas « ringardes » mais auraient su être le lieu d'innovations de qualité ; elles ne seraient pas l'échelon périphérique des politiques culturelles, mais seraient placées en leur centre, etc. Car en faisant de la sorte, on risque de confondre ce qu'il y a tout intérêt à dissocier : la justification scientifique du choix de l'analyse localisée et la légitimation politique des politiques culturelles locales. Certes, les arguments peuvent parfois se recouper (comme lorsqu'on mobilise des indicateurs budgétaires), mais ils sont loin d'être assimilables les uns aux autres, et surtout ils diffèrent quant à l'usage qui en est fait.

Ne pas faire l'effort d'une telle dissociation, c'est prendre le risque d'être « pris » dans les sources et les discours qu'on étudie. De fait, l'analyste du local se trouve alors rapproché de l'élu municipal dans une entreprise de promotion localiste, le premier auprès de ses lecteurs, le second auprès de ses électeurs. Le travail de recherche risque de ce fait de revêtir un statut scientifique pour le moins incertain : il devient proche du « monument aux morts » dont parle Lucien Febvre.

Afin d'éviter ce problème, il semble qu'il faille préciser le point de vue, et pour ce faire opter explicitement pour l'une ou l'autre de ces deux orientations méthodologiques : le local comme objet, ou le local comme site. On se contentera ici de n'évoquer que rapidement la première

---

42 Non seulement à partir des cas d'innovations locales, mais surtout avec la restitution des conflits local-national, comme ceux par exemple noués entre ministère et FNCCC. Cf Urfalino, « L'échec d'une contre-politique culturelle, la Fédération nationale des centres culturels communaux », in *L'Art de la recherche, Essais en l'honneur de Raymonde Moulin...*, op. cit., p. 367-392 et, sur le même thème, notre contribution in *Jalons pour l'histoire...*, op. cit.

solution, qui ne correspond nous semble-t-il que partiellement au projet général d'une histoire des politiques culturelles locales. L'orientation qui consiste à prendre le local comme objet se rapproche en effet du « localisme », sans que ce terme n'ait de connotation péjorative. Il s'agit alors de chercher à améliorer la connaissance d'un espace local, la dimension « culturelle » étant l'une de celles à partir desquelles il est possible de l'approcher. C'est avant tout à l'aune des informations nouvelles produites sur l'histoire locale, le lieu, la population qui y vit que la recherche pourra être évaluée.

On voudrait insister davantage sur la seconde option. Faire du local le site de l'analyse, c'est le considérer moins sous l'angle de ses spécificités que sous celui des observations généralisables dont il peut être l'occasion. C'est, pour reprendre une nouvelle fois l'article déjà cité de Lucien Febvre, définir l'étude d'histoire locale comme « une question d'histoire générale posée aux témoignages que fournit un champ d'expériences restreint ». Cette orientation a récemment été renouvelée par des travaux intéressants sur le plan méthodologique, travaux qui portent sur un thème où la question de l'articulation du « local » et du « national » se pose avec plus d'acuité encore que pour les politiques culturelles : les partis politiques<sup>43</sup>. C'est ce type d'orientation qu'on a tenté de mettre en application dans une partie de notre travail fondée sur deux monographies de villes de banlieue<sup>44</sup>.

Cette orientation repose sur l'idée selon laquelle la monographie locale peut être un bon moyen d'étudier des changements généraux<sup>45</sup>. Elle peut ainsi donner lieu à des analyses mettant en évidence les liens entre les transformations des politiques culturelles et celles de l'espace social ; montrer les liens à double sens qui unissent les processus de professionnalisation à la restructuration du champ politique local ; permettre de nourrir empiriquement la question des effets des politiques culturelles sur les transformations des pratiques, etc.

Si, ici comme ailleurs, la recherche en sciences sociales se nourrit du va et vient incessant entre l'élaboration problématique et l'observation empirique, opter pour une telle orientation implique que le choix et l'observation du terrain procèdent de la formulation d'hypothèses et ne la précèdent pas. Il s'agit alors d'adopter explicitement un angle d'attaque que le site choisi

---

43 Cf entre autres Briquet et Sawicki, 1989, p. 6-16 ; Sawicki, 1988, p. 13- 28 ; 1993, spécialement p. 47-82.

44 Cf notre thèse de doctorat en science politique, *la Culture comme catégorie d'intervention publique. Genèses et mises en forme d'une politique*, sous la direction de M. Offerlé, IEP-Lyon-II, 1994, 810 p., chapitre vu, « L'action culturelle désencastrée ? Deux études de cas », p. 623-754.

45 Cf les grandes monographies en sociologie et en histoire, entre autres E. Morin, L. Wylie, A. Burguière. Pour un texte programmatique sur le sujet qui nous intéresse ici, cf Ion, 1989, p. 147-155.

devra permettre d'éclairer. Seul le respect de cette règle de la méthode permet d'éviter l'écueil de la vaine quête de l'exhaustivité contre lequel Ph. Poirrier met justement en garde<sup>46</sup>. Quête qui repose sur la fausse idée selon laquelle la réduction de l'échelle permettait de « tout couvrir ».

Il ne s'agit pas cependant de réduire le local au statut d'un échantillon statistique, dont il ne saurait revêtir les caractéristiques de construction. L'agencement des différents paramètres isolés comme pertinents pour l'enquête (structure sociale, taille, situation géographique, histoire politique, patrimoine historique, etc.) peut prendre tellement de combinaisons différentes qu'un site n'est évidemment jamais entièrement interchangeable à un autre. Prendre le local comme site pour l'analyse, ce n'est donc pas « oublier » ses spécificités par une vision aplanissant les différences. C'est en revanche isoler celles des caractéristiques spécifiques au site qui apparaissent comme déterminantes dans l'observation du processus général étudié. Seule cette orientation permet nous semble-t-il d'alimenter les invocations à la cumulativité et à la comparaison systématiquement formulées à propos des monographies locales. Ce n'est en effet qu'à partir d'un ensemble unifié de questions précisément formulées (*cf. infra*) appliquées à plusieurs sites différents qu'on peut, à partir d'analyses localisées, espérer produire des connaissances d'ordre général.

---

<sup>46</sup> Cf *Jalons pour l'histoire...*, *op. cit.*, « Introduction ».



## **Enjeux et perspectives de l'analyse localisée pour une socio-histoire des politiques culturelles**

Trois traits caractéristiques de l'intervention publique pour la culture rendent l'observation localisée tout particulièrement pertinente. En premier lieu, cette intervention passe moins par l'édition de normes juridiques que par la production d'une offre publique de culture qui prend essentiellement des équipements collectifs pour vecteur. L'importance des équipements dans les politiques culturelles font, comme le note Guy Saez, que celles-ci sont forcément territorialisées<sup>47</sup>. Rendre compte de l'intervention publique pour la culture implique de prendre en compte cette territorialisation et partant de faire une place à l'analyse localisée.

Le second trait caractéristique de cette intervention est que les collectivités locales y prennent une part importante. Pour prendre un indicateur classique, plus de la moitié des dépenses publiques que les services du ministère de la Culture qualifient de culturelles incombent aux régions, départements et communes : en 1987, 38,7 % proviennent du budget central et 52,9 % des seules dépenses municipales, le reste des dépenses étant assuré par les conseils généraux et régionaux<sup>48</sup>. Il est évidemment plus difficile d'en juger pour des périodes plus anciennes, quand aucune ligne spécifiquement culturelle ne vient isoler et unifier les dépenses. Les sources disponibles permettent cependant de penser que, dès les débuts de la III<sup>e</sup> République, les municipalités occupaient une part importante dans les dépenses publiques « culturelles ». Ces dépenses ne représentent, quelle que soit la classification adoptée, qu'une part réduite des dépenses publiques, surtout au niveau national : environ 0,5 % du budget de l'État. La part est plus importante dans les dépenses des grandes villes : les théâtres, l'opéra, les bibliothèques, les musées, l'école des Beaux-Arts et le conservatoire absorbent 6,4 % des dépenses de la ville de Toulouse en 1890, 7,8 % en 1905<sup>49</sup> ; le budget « Belles lettres, sciences et arts » et le théâtre forment entre 3 et 10 % du budget de la ville de Lyon pour la période 1880-1914<sup>50</sup>.

Le troisième point tient aux rapports du « local » et du « national » dans l'institutionnalisation de l'intervention publique pour la culture. Concernant les

---

47 Cf entre autres Saez, 1982, p. 5-11.

48 Chiffres des enquêtes du DEP, cité in Wallon, 1993, p. 58-62.

49 Nevers, s. d., 12 p.

50 Cf notre thèse.

municipalités, celle-ci a émergé et a été développée en dehors d'un cadre normatif contraignant qui aurait d'emblée uniformisé les modes et les structures d'action. L'investissement des municipalités dans l'action culturelle est donc loin de ne procéder que de la diffusion de normes nationales : il est nettement antérieur à la décentralisation du début des années 1980, décentralisation qui, en matière culturelle, a du reste été peu importante<sup>51</sup>.

Plus, les villes ont aussi constitué les lieux de production des normes de l'action culturelle publique en général, et pas seulement pour celle des municipalités. L'échec relatif de la FNCCC le montre, comme le montre avec plus de succès les modalités de l'élaboration du programme culturel du parti socialiste à la fin des années 1970 qui a largement puisé dans les expériences des élus municipaux<sup>52</sup>.

Dès lors, procéder à des études de cas locales peut contribuer tant à restituer la diversité des formes possibles de l'intervention publique dans le domaine culturel qu'à mieux connaître les pratiques localisées qui ont aussi contribué à la mise en forme des politiques nationales. Les caractéristiques mêmes des politiques culturelles telles qu'elles ont été progressivement structurées appellent donc une analyse localisée : il n'est pas besoin de dire ici combien serait réductrice une analyse qui ne porterait que sur l'intervention centrale en la matière. Ces caractéristiques font que le recours à l'analyse localisée peut d'autant plus légitimement être adopté comme parti pris méthodologique. Recourir à l'analyse localisée, ce n'est de fait pas forcément étudier le local pour lui-même, ni comme simple réceptacle d'orientations définies ailleurs. Ce peut être en revanche utiliser un cadre territorial comme base d'observation permettant de rendre compte des spécificités de l'intervention publique pour la culture et d'éclairer les transformations générales qu'elle subit, en la rapportant aux structures sociales dans lesquelles elle s'insère.

---

51 Les transferts de compétence auxquels ont donné lieu les lois de décentralisation de 1982 et 1983 fournissent une illustration supplémentaire du relativement faible poids des normes juridiques en matière d'intervention publique pour la culture. Ils ont en effet achoppé sur la difficulté à définir les « blocs de compétence » en matière culturelle, de sorte que les seuls transferts effectifs concernent les secteurs les plus balisés : pour l'essentiel, bibliothèques centrales de prêt et archives départementales au conseil général. Cf à ce sujet Mesnard, 1986 ; Rizzardo, 1990, 129 p. ; « Culture et collectivités locales », *Cahiers du CNFPT*, no 36, septembre, 1992, 148 p., notamment Mesnard, « Le point sur la décentralisation culturelle : contrôle étatique ou transfert de compétences ? », p. 5-13 ; Pontier, « La culture, champ de compétence variable », p. 14-22.

52 Cf Jung, 1987, 126 p.

On voudrait plaider ici pour une analyse localisée qui, comme on l'a indiqué plus haut, fasse du « local » un site d'observation. On indiquera donc dans les pages qui suivent tout ce que l'approche localisée peut permettre de voir et que ne permettent pas d'autres types d'analyse, ou au moins tout ce qu'elle permet de restituer dans de meilleures conditions que les enquêtes qui se situent à un autre niveau. On reprend ce faisant les conceptions développées dans les articles de Patrick Champagne et d'Alain Desrosières sur la monographie<sup>53</sup>. Ces textes ont au moins deux intérêts majeurs pour ce qui nous occupe ici. En premier lieu, ils insistent, en plus de l'aspect méthodologique, sur les enjeux politiques que recoupe l'opposition entre une forme d'objectivation qui privilégie l'homogénéité, la standardisation, et qui a partie liée au processus d'« adunation » constitutif de l'unité nationale (la statistique), et les approches de type monographique qui privilégient au contraire la diversité et postulent au moins implicitement que c'est l'addition des petites différences plus que l'imposition d'un cadre unique qui est constitutive de la totalité. On voit que cette question n'est pas sans lien avec celles qui animent les débats sur les rapports entre national et local en matière de politique culturelle (homogénéisation et représentation à partir du centre *vs* reconnaissance de la diversité à partir de la promotion des initiatives locales<sup>54</sup>).

« Monographies : Dire qu'elles ne sont pas représentatives. » Tel pourrait être le libellé de l'article d'un dictionnaire des idées reçues fait à la manière de celui de Flaubert dans le domaine de la recherche en sciences sociales. Précisément, le second apport des articles de P. Champagne et A. Desrosières consiste à relativiser la question de la « représentativité » très souvent mobilisée pour vouer aux gémonies du non scientifique les études monographiques censées ne pas pouvoir l'être. La recherche de la « représentativité » présente les gages et les formes de l'orthodoxie méthodologique et prend toutes les apparences de la rigueur scientifique. Mais elle n'a évidemment guère de sens dès lors que l'enquête se porte sur un cas précis, ou même sur quelques sites différents, tant la liste des critères susceptibles d'être croisés est longue. (Il faudrait un échantillon d'une cinquantaine de villes rien que pour obtenir les différentes configurations issues du croisement des trois critères standards du nombre d'habitants, de la couleur politique et de la situation géographique.)

---

53 Champagne, 1982, p. 3-16 ; Desrosières, 1989, p. 1-9.

54 Cf notre travail déjà cité sur la FNCCC.

Il s'impose alors de déplacer les questions classiques de la représentativité et, si l'on se permet ce néologisme, de la généralisabilité. Il convient tout d'abord de penser en termes de pertinence plus qu'en termes de représentativité. On est de fait beaucoup plus fidèle aux principes de la recherche en sciences sociales en choisissant en toute connaissance de cause un site ou un cas à étudier pour la richesse des informations qu'il pourra fournir dans le but d'éclairer la question posée qu'en appliquant de manière routinière un cadre standard et en grande partie impensé calqué sur « la méthode des quotas ». Cette question ne doit pas être éludée : exposée avec rigueur, elle est susceptible d'affirmer tout l'intérêt que représente la monographie au delà de son terrain spécifique.

On en vient par là au deuxième point : celui du caractère généralisable des résultats de l'enquête. On voudrait convaincre ici du fait que les résultats d'une enquête localisée peuvent, à certaines conditions, être généralisables. Cela implique, comme on l'a dit plus haut, de prendre le local comme site pour l'application d'hypothèses qui ne s'y réduisent pas. Cela implique pareillement de construire un cadre d'analyse et d'élaborer un mode de raisonnement qui lui, peut être transposable à d'autres cas, et dont les apports sont susceptibles de généralisation. On rejoint ici une nouvelle fois P. Champagne lorsqu'il écrit :

Dire qu'on ne peut pas généraliser les résultats des enquêtes monographiques au-delà des cas étudiés, c'est confondre la généralisation *empirique* des résultats avec la généralisation *théorique* d'un schème d'analyse ou d'un modèle explicatif qui a été construit à propos d'un cas empirique et concret<sup>55</sup>.

A partir de ces principes, on voudrait maintenant indiquer quelques pistes qui nous semblent pouvoir présider à des travaux féconds pour des études localisées de l'histoire du traitement public de la culture. On voudrait ainsi retourner en atouts positifs les écueils indiqués dans la première partie. En premier lieu, il convient pour historiciser les politiques culturelles et éviter tout anachronisme de restituer les processus liés au traitement public de la culture. C'est à partir d'une série de questions transversales, et en cherchant à mobiliser le local pour ce qu'il permet de voir et que d'autres échelles d'analyse ne permettent pas qu'on tentera de le faire. En second lieu, on essayera de réfléchir à la manière dont il est possible de penser l'articulation local-national en des termes qui puissent conférer le plus d'intérêt possible aux approches localisées du traitement public de la culture.

---

55 Champagne, 1990, p. 37.

## *Le local comme site pour la restitution de processus*

L'analyse localisée rend possible la restitution fine des transformations intervenues dans le traitement public de la culture et les conflits qui les accompagnent, en permettant de restituer des trajectoires individuelles, des interactions et des évolutions institutionnelles diversifiées dans l'« horizon pratique » du travail politique que forme une municipalité, ou toute autre entité territoriale<sup>56</sup>. Dès lors qu'elles sont mobilisées pour éclairer des transformations générales qui ne sont pas spécifiques à tel ou tel cas particulier, les résultats des monographies locales ne se limitent pas aux situations qu'elles décrivent, mais fournissent la base empirique d'une analyse qui les dépasse<sup>57</sup>.

Si la multiplication de monographies locales, comme en d'autres matières, ne paraît pas en elle-même promesse d'apports de connaissances nouvelles (pour cause du problème de cumulativité et de comparaison indiqué plus haut) la conduite d'observations systématiques à une échelle dépassant le cadre restreint d'une ville peut s'avérer utile. Pour ne prendre que ce seul exemple, les ressorts de l'institutionnalisation des politiques culturelles municipales pourraient ainsi être étudiés systématiquement dans un nombre important de cas, ce qui permettrait d'en affiner les chronologies et d'améliorer la compréhension de ses facteurs déterminants.

On voudrait ici présenter les principaux atouts d'une analyse localisée et quelques-unes des questions qu'elle permet de poser. En premier lieu, la réduction de l'échelle empirique présente au moins un avantage : celui de permettre une plus grande finesse dans les descriptions. Dès lors que cette dernière s'inscrit dans un cadre problématique, elle est porteuse de connaissance et non réductible à « l'anecdotique » pour reprendre le terme péjorativement employé par les historiens. Tout particulièrement, l'approche localisée permet nous semble-t-il mieux que des analyses de portée plus vaste l'articulation entre ces deux pôles de l'analyse que sont les *politiques* culturelles (entendues comme intervention d'une

---

56 Cf Lagroye, 1994. Cf également les travaux déjà cités de F. Sawicki. Si l'on prend les trois espaces territoriaux administrativement objectivés (région, département, commune), c'est indéniablement ce dernier niveau qui forme l'« horizon pratique » le plus anciennement et le plus fortement ancré en matière d'action culturelle. l'action culturelle est relativement peu importante à l'échelon départemental, et trop récente au plan régional pour permettre une analyse diachronique sur une période importante.

57 Cf par exemple Barthe, 1994, 177 p. ; Collin, « L'émergence d'un nouveau discours sur la culture à travers l'évolution d'une municipalité de gauche dans la décennie 1980 », *Jalons...*, *op. cit.*, p. 181-204 ; Charpentier, 1992, ainsi que le texte qui en est issu, présenté lors de la séance sur la lecture publique du groupe de travail du Comité d'histoire, le 10 mai 1996.

institution publique dans le domaine culturel) et les *pratiques* culturelles (entendues comme l'ensemble des comportements d'une population à l'égard des biens et des services culturels). En second lieu, on voudrait indiquer l'intérêt que pourrait revêtir des recherches centrées sur les processus transversaux dont le traitement public de la culture est le lieu : les mouvements étroitement liés de l'institutionnalisation, de la spécialisation et de la professionnalisation des politiques de la culture. L'évocation de ces différents thèmes nous permettra, en dernier lieu, d'évoquer les problèmes liés au découpage chronologique.

### *De la description du minimal à l'articulation de la politique et des pratiques culturelles*

La sociologie de la culture proposée par Jean-Claude Passeron invite à s'intéresser au « minimal », au détail des conditions concrètes dans lesquelles s'effectuent les pratiques<sup>58</sup>. C'est à ce prix, selon lui, qu'on peut mettre à l'épreuve les théories totalisantes souvent à l'oeuvre lorsqu'il est question de culture, telles que celles qui mettent en avant l'omnipotence des mass médias ou l'omniprésence de la domination symbolique. Il nous semble que le cadre d'une analyse localisée est tout particulièrement propice au développement de ce niveau d'analyse. Par la restitution des trajectoires qu'elle permet, par la connaissance presque « indigène » du terrain par son observateur qu'elle rend possible, la monographie locale peut en effet être l'occasion de relativiser les grandes thèses sur l'évolution de la culture et des politiques qui y sont liées ou, mieux encore, de décrire par le menu les processus concrets auxquels elles renvoient.

On peut penser, par exemple, au mouvement d'unification culturelle par lequel se sont construites l'identité et l'unité nationales : seules des études localisées permettent d'en mesurer précisément le rythme et la portée, de restituer les résistances auxquelles elle a donné lieu, d'indiquer les modalités pratiques de son accomplissement. Autre exemple : la mobilisation du terrain culturel dans les entreprises d'encadrement social (*cf* par exemple les sociétés musicales et les bibliothèques populaires des années 1860 jusqu'à la première guerre mondiale). Sur ce point également, seules les études localisées peuvent permettre de rendre compte des divers usages dont ces organisations sont l'objet, de la part des élites

---

58 Jean-Claude Passeron, 1991, *op. cit.*

paternalistes comme des ouvriers et employés auxquels on propose ou impose des « distractions saines ». Seules des études de cas permettent de fait de mesurer les effets de telles formes d'encadrement, dont on sait qu'elles sont bien souvent à l'origine de l'intervention des municipalités<sup>59</sup>.

La description du minimal apparaît d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de culture et de politiques culturelles, que non seulement ces thèmes portent souvent à des théorisations englobantes, mais encore qu'elles sont souvent décrites sur le mode du sensationnel. Une forte médiatisation, la présence d'agents en quête de visibilité et/ou enclins à la provocation (artistes) ou portés à la polémique (intellectuels) suffit en effet à ce que les questions culturelles soient souvent envisagées sur le mode du clinquant, de l'extraordinaire, ou du scandaleux<sup>60</sup>. Contre cette vision spectaculaire de la culture, les études localisées peuvent venir former un utile contrepoint. Elles permettent en effet de replacer les grandes « affaires » et débats à leur juste place, et leur préférer la description des pratiques concrètes et quotidiennes de ceux qui, animateurs, élus locaux ou simples profanes, pour être moins placés sous les feux de l'actualité, n'en concourent pas moins à l'histoire de la culture. L'analyse localisée peut ainsi contribuer à compléter l'histoire culturelle des artistes en vue et des grandes inaugurations, des polémiques brillantes et de la vie des ministres de la culture par celle des intermédiaires culturels qui travaillent à répandre les innovations esthétiques, des conditions pratiques des rapports entre artistes et hommes politiques, ou des structures sociales de la pratique culturelle.

Une autre source conceptuelle à mobiliser, pour une large part convergente avec ce qui vient d'être dit, provient des travaux de Roger Chartier<sup>61</sup>. Ceux-ci représentent sans doute la tendance actuelle de l'histoire culturelle qui, en France, est reconnue comme l'une des plus fructueuses. Les travaux qui s'y inscrivent n'apportent pas seulement ce qui est déjà beaucoup des connaissances nouvelles sur les objets spécifiques sur lesquels ils portent (le livre et sa circulation, la Révolution française, etc.). Ils ont également contribué par la rigueur de leur construction à alimenter et à renouveler bien des domaines des sciences sociales sur de tout autres objets. Construits autour d'une ferme articulation entre les

---

59 Cf par exemple, pour le cas des bibliothèques, le travail de Mariangela Roselli sur la Drôme et l'Ardèche à la fin du XIXe siècle, présenté lors de la séance du groupe de travail du Comité d'histoire consacrée à la lecture publique.

60 Pour une mise à plat de ces débats, cf par exemple notre article « Politiques culturelles et polémiques médiatiques », 1993.

61 Cf pour une vue générale Chartier, « Le monde comme représentation », *op. cit.* et Noiriel, 1994, p. 115-129.

apports de la sociologie des oeuvres et des méthodes de l'histoire, mobilisant les analyses les plus à même de maîtriser l'articulation entre sociologie et histoire (celles en particulier de Norbert Elias), les travaux d'histoire culturelle menés par et autour de Roger Chartier ont en effet su trouver un territoire et une perspective propres.

Positionné contre l'histoire classique des idées on sait que le livre de Chartier sur les origines culturelles de la révolution française fait écho à celui de Mornet qui lui parlait d'origines *intellectuelles* ces travaux mettent en avant les circuits sociaux de la distribution et de la diffusion des œuvres<sup>62</sup>. Ce faisant, ils ne s'identifient cependant pas à ce qui serait une histoire sociale de la culture, plaquant ses schèmes d'analyse sur des catégories qui ne rendent pas compte des spécificités de la circulation culturelle (les classes sociales, notamment). Plus qu'une histoire sociale de la culture, c'est une histoire culturelle du social que Chartier entend proposer, marquant ainsi la spécificité de son approche et l'ambition générale qui est la sienne. A partir d'enquêtes très détaillées et de sources précisément repérées, c'est une histoire des luttes de représentation qui est ainsi proposée.

La précision empirique de ces travaux suffit à penser qu'ils se trouvent en affinité avec une analyse localisée<sup>63</sup>. D'autres, assez proches de ces orientations, ont également travaillé sur la diffusion de la culture dans les villes de province<sup>64</sup>. Centrés sur la question de la circulation des oeuvres et des idées, ces travaux alimentent également de manière fructueuse les questions bien en phase avec les études localisées de la formation des sociabilités et de la structuration des groupes. Ici, les travaux sur les Académies et sociétés savantes peuvent être riches d'enseignements pour qui s'intéresse aux relations entre les selon les époques « sociétés » ou associations culturelles et les élus locaux. Ils peuvent dès lors être mobilisés avec profit pour décrire comment s'élabore, dans ces espaces mi-privés, mi-publics, des modèles culturels, et par quels modalités concrètes ils sont diffusés. En bref, les travaux de Chartier peuvent être utilement mobilisés dans une orientation qui ferait de l'analyse localisée du traitement public de la culture une contribution à l'histoire culturelle entendue comme histoire des luttes de représentation dont la culture est le lieu.

On touche par là un point sur lequel on voudrait tout particulièrement attirer l'attention : celui

---

62 On peut les rapprocher ainsi de ceux de l'historien américain R. Darnton. Cf pour un aperçu général, Darnton, 1993, p. 16-26.

63 Le premier travail de Chartier n'est-il pas une monographie locale ? Cf. Chartier, 1969, 250 p.

64 Cf les travaux de Daniel Roche sur les académies provinciales au XVIII<sup>e</sup> siècle.



de l'articulation entre politiques et pratiques de la culture. Ces deux termes sont souvent dissociés dans l'analyse selon une ligne de partage qui recoupe *grosso modo* celle entre le public et le privé. Il y aurait d'une part le domaine de l'intervention publique et de l'administration culturelle ; de l'autre celui des pratiques individuelles (de la « consommation » culturelle). La question de l'articulation entre les deux est un enjeu d'importance, puisque les premières (les politiques) sont censés n'avoir de sens que par les secondes (les pratiques), dont elles doivent faciliter l'accomplissement. Même s'il n'est pas toujours formalisé comme tel, l'un des critères de l'évaluation des politiques culturelles consiste précisément en la « démocratisation » des pratiques. Dans cette vision bipolaire, deux indicateurs quantitatifs sont privilégiés : l'indicateur budgétaire pour l'offre publique de culture, les taux de fréquentation et les statistiques de la consommation culturelle du côté des pratiques.

L'analyse historique localisée peut être l'occasion d'un autre regard sur cette question de l'articulation entre politiques et pratiques. Cet autre regard ne provient pas seulement du fait que les indicateurs chiffrés soient souvent difficilement mobilisables, pour les budgets et plus encore pour les pratiques. Il provient également d'une autre manière d'envisager les relations entre les deux. Les études locales rendent en effet plus floues les frontières entre le privé et le public, et partant entre ce qui relèverait de la « pratique » ou de la « politique » culturelle. Un membre de l'élite locale cultivée peut intervenir, sur la seule base de sa pratique personnelle, dans le domaine de la politique culturelle publique par l'entremise d'une participation à une commission extra municipale. L'employé d'une grande entreprise organise ses loisirs culturels par l'intermédiaire du Comité d'entreprise, qui peut être partie prenante de l'intervention culturelle municipale. L'adhérent d'une MJC est d'abord un « pratiquant » ; il intervient aussi dans l'espace culturel local dès lors qu'il est élu au conseil d'administration. Le membre d'une association culturelle à buts *a priori* privés peut se trouver partie prenante des processus qui traversent l'intervention culturelle publique.

Ces quelques exemples suffisent à le montrer : la séparation entre « pratiques » et « politiques » n'est pas si simple. Aussi est-il nécessaire de s'intéresser aux interstices des domaines privé et public pour mieux comprendre les relations à double sens dont elles peuvent faire l'objet. D'un côté, ce sont les pratiques existantes qui portent au moins à son début l'intervention publique dans le domaine culturel (groupements privés, associations, élites locales, etc.) D'un autre côté, cette intervention contribue à dessiner le cadre des pratiques possibles. Il paraît par là envisageable d'appréhender les rapports entre politiques

et pratiques sur un mode à la fois moins dichotomique et moins quantitatif. On voudrait, à partir de deux exemples ponctuels issus de nos travaux<sup>65</sup>, inciter à réfléchir en ce sens.

Le premier porte sur la période du tournant du siècle, quand se formalisent les règles de la pratique culturelle légitime. Les transformations sociales importantes à l'époque, en particulier la mutation de la structure sociale des grandes villes, qui connaissent pour cause d'industrialisation un afflux sans précédent de populations venant de l'extérieur chercher à s'y employer, alimentent au sein des groupes socialement dominants la « peur des foules » caractéristique de cette époque et le repli sur les normes par lesquelles ils se définissent.

Pour ce qui nous intéresse, cette attitude conduit à ce que les élites locales travaillent à cloisonner les lieux publics de la pratique culturelle : on module les tarifs des expositions afin de trier les publics, on réserve les grandes bibliothèques à la lecture « sérieuse », romans et livres « utiles » de la lecture populaire faisant l'objet d'équipements spécifiques, le cloisonnement social des salles de spectacle à l'italienne est de plus en plus sophistiqué. En plus de ces transformations des conditions de la pratique, c'est leur accomplissement même qui tend à être codifié et contrôlé.

C'est en effet à cette époque que se multiplient les règlements qui édictent les règles de la bienséance culturelle dans les bibliothèques et les musées. Plus encore, les spectacles font l'objet d'une attention particulière : ceux qui sont fréquentés par un public populaire sont étroitement surveillés par la police (qu'on pense aux cafés-concerts), quant aux autres, ceux en particulier des grands théâtres municipaux, l'ordre y est maintenu, à coup d'interdictions, de contrôles, voire là aussi de surveillance policière. Alors que le théâtre lyrique était un spectacle dont le public et le mode de fréquentation était à la fois populaire et ajusté aux normes des catégories élevées, il suit un « processus d'élimination<sup>66</sup> » tant par l'évolution de son public que par celle des pratiques qui s'y déroulent. Plus encore qu'une baisse de la fréquentation populaire, c'est une mutation des manières de faire qui est observable : les chahuts et tapages sont réprimés, les sifflets interdits, la tenue vestimentaire réglementée, les applaudissements soumis à un rythme précis et contrôlé afin d'éviter tout débordement.

Des recherches sur ce thème permettraient d'articuler de manière féconde les questions liées à

---

<sup>65</sup> Cf. notre thèse, p. 78-93 et 623-754.

<sup>66</sup> Leroy, 1983.

la pratique culturelle et celles qui ont trait à l'intervention publique. Les pouvoirs publics sont en effet partie prenante de ce processus de normalisation des conduites. C'est par l'intermédiaire de doléances au conseil municipal que les élites locales pèsent sur l'organisation des spectacles. C'est au sein de commissions municipales que sont élaborés les règlements des bibliothèques, théâtres et musées. Et ce sont encore des employés municipaux, agents de police ou personnel des institutions culturelles, qui assurent le maintien de l'ordre culturel dans les différents établissements.

Autrement dit, des recherches plus approfondies permettraient de montrer comment sont édictés ces règlements, d'indiquer comment et avec quelles limites des groupes sociaux parviennent à occuper une place prédominante dans le traitement municipal des questions culturelles, de décrire de quelle manière et d'évaluer dans quelle mesure ces groupes parviennent à imposer leurs propres principes à l'ensemble de la population. A partir de cette entrée, un ensemble de sources peuvent en effet être mobilisées : celles, habituelles, des comptes-rendus des travaux des commissions, des rapports des directeurs d'établissements (bibliothèque, administrateurs des théâtres placés en régie municipale), de la presse, des écrits des élites locales, mais aussi celles moins habituelles en matière de culture des rapports de police sur la fréquentation des spectacles. On pourrait ainsi faire une socio-histoire qualitative mais non pointilliste des pratiques culturelles et des relations à double sens qu'elles entretiennent avec l'intervention publique. (Reste que cette question transversale, si elle est présentée ici à partir d'une conjoncture spécifique au cours de laquelle elle se pose avec une particulière acuité, est susceptible de faire l'objet d'investigations sur d'autres périodes.)

Le second exemple parmi bien sûr beaucoup d'autres possibles de ce que pourrait être une recherche articulant les formes de traitement public des choses de la culture aux formes de la pratique culturelle est beaucoup plus récent. Il s'agit de la relégation de l'animation socio-culturelle à partir des années 1980. L'animation socio-culturelle se donne en effet tout uniment comme une référence pour l'intervention publique et un modèle spécifique de la pratique. Elle a été largement dominante dans nombre de municipalités dans les années 1970. Elle est aujourd'hui fortement dévalorisée et marginalisée dans le traitement public de la culture. Il reste, pour comprendre ses effets sur les politiques culturelles et sur les conditions de la pratique, à restituer les logiques de cette éviction.

On peut avancer trois éléments d'explication. Le premier est bien connu : la relégation du

socio-culturel se comprend pour partie comme un effet des concurrences internes à la gauche pour la légitimité culturelle, les discours culturels des agents se réclamant du PS marquant une tendance nettement affirmée à partir de la fin des années 1970 à privilégier la « création » mise en avant jusqu'alors par les avatars culturels du mouvement communiste. Il faut aussi rappeler qu'une série de transformations des structures sociales notamment le déclin de l'investissement des classes moyennes dans les mobilisations collectives ont fait que les utopies de l'animation socio-culturelle sont devenues, pour retourner une formule célèbre, une illusion de moins en moins bien fondée. Enfin, la principale explication de cette éviction tient sans doute à la logique des concurrences entre professionnels : d'abord, l'institutionnalisation des rôles de l'encadrement social a progressivement éloigné les animateurs du modèle militant de la participation qui faisait la logique de l'animation socio-culturelle ; ensuite, les trajectoires professionnelles des anciens militants et animateurs se marquent souvent par des stratégies de conversion au culturel envisagées comme moyen d'ascension personnelle.

Cette éviction a partie liée aux transformations subies par les politiques culturelles locales. Elle se marque en effet par des changements dans les discours, dans le système d'acteurs de la politique culturelle locale, et dans les modalités concrètes de la conduite de l'intervention publique. Elle a également partie liée aux transformations des conditions sociales de la pratique culturelle. La quasi-disparition de l'animation socio-culturelle dans les politiques culturelles locales est en effet liée à celle des pratiques auxquelles elle donnait spécifiquement lieu : que l'on songe aux débats politico-culturels au sein des associations, aux différentes formes d'animation appelant à un engagement actif des participants, ou encore à la valorisation de la pratique amateur et des formes de la culture moyenne. Le déclin du « socio-cu » est ainsi inséparablement lié à la montée si souvent décrite et regrettée des pratiques consuméristes et individuelles dans le rapport à la culture. Tout comme pour l'exemple précédent, des recherches sur ce thème et dans cette perspective permettraient d'éclairer les relations à double sens qu'entretiennent les pratiques culturelles avec l'intervention publique dans ce domaine.

### *Institutionnalisation et catégorisation*

En plus d'une contribution à l'histoire culturelle permettant de réfléchir aux liens qui unissent les pratiques culturelles et les politiques de la culture, l'analyse historique localisée peut être

l'occasion d'apports se situant cette fois plus spécifiquement encore du côté de l'intervention publique, tout en restituant ses implications sociales. Il s'agit des trois processus étroitement liés entre eux de l'institutionnalisation, de la catégorisation, et de la professionnalisation.

Abordons tout d'abord l'institutionnalisation et les modes de catégorisation de l'action publique. En premier lieu, faire porter le regard sur ces processus peut constituer un bon remède à la dérive anachronique évoquée dans la partie précédente. S'intéresser à la manière dont différents éléments sont agrégés pour former un chapitre budgétaire, aux modalités concrètes de l'organisation municipale et à la répartition des dossiers entre services, à la spécification ou non d'un élu délégué aux questions culturelles, d'une commission, retracer l'évolution du vocabulaire employé et dater l'apparition d'appellations spécifiquement culturelles : autant de manières de faire qui permettent de rendre compte de la façon dont les choses sont pensées, ensemble ou séparément, et avec quels types de liens<sup>67</sup>. On évite ainsi la transposition au passé des schèmes de perception du présent, comme lorsqu'est reconstruit, à partir du détail des dépenses, une catégorie « politique culturelle » à partir de la définition qu'en donne le chercheur mais qui n'a pas de sens pour les contemporains de la période qu'il étudie.

On le perçoit déjà, l'avantage d'une réflexion sur les modalités d'institutionnalisation et de catégorisation de l'action publique ne se limite pas à éviter l'anachronisme. Elle permet également de contribuer à l'histoire des catégories de pensée, autrement dit à l'histoire des représentations. S'agissant du traitement public de la culture, l'apport est double. On peut restituer la manière dont sont pensés et classés les différents items qui ont trait aux questions culturelles : voir qu'au temps des « beaux-arts et des lettres », cette catégorie *a priori* la plus proche de ce qu'on place aujourd'hui sous l'appellation « culture » exclut systématiquement la lecture publique, considérée comme liée à l'instruction, mais comprend dans le même temps un ensemble de choses qui nous la font considérer comme un inventaire à la Prévert : le parc zoologique, telle institution pour les sourds (placée là en raison de la qualité architecturale de son bâtiment), ou encore la station météorologique. Représentation de la « culture », ces catégories sont aussi des représentations de l'action publique. Les restituer permet alors de connaître ce qui en est exclu, et de retracer les conditions de leur possible

---

<sup>67</sup> Cf. par exemple notre article, 1995, p. 29-36. Sur le développement de l'intervention municipale dans différents secteurs, cf Vandenbussche, 1994.

inclusion : par exemple, les pratiques populaires traditionnellement exclues de la manne publique, apparaissent dans le domaine des préoccupations municipales autour des années 1920. Partant, l'on obtient ainsi de précieuses indications sur l'orientation qui est donnée à cette intervention publique. On contribue ainsi à restituer la transformation des pratiques d'intervention que le travail de classification informe.

En troisième lieu, restituer les formes de l'action publique à travers les conditions de sa catégorisation, c'est également permettre de mieux comprendre les rapports que la « culture » entretient avec les autres domaines de l'intervention publique locale. A la fois dernière roue du carrosse et enjeu d'importance, catégorie fourre-tout que l'on constitue à partir des dossiers qu'on ne sait pas où placer et thématique sur laquelle se développent de nombreux principes intellectuels, l'intervention culturelle occupe une place ambivalente dans l'action municipale. Restituer cette place et son évolution à différentes périodes, c'est se permettre de mieux comprendre les conditions de l'émergence des politiques culturelles locales.

#### *Processus de professionnalisation et socio-histoire des « hommes doubles »*

Le second point qu'on voudrait aborder ici a trait aux processus de professionnalisation. En premier lieu, l'analyse localisée peut être une utile contribution à l'étude de la formation des professions du secteur culturel. Le chercheur récemment engagé sur ce terrain ne manquera pas d'être surpris en découvrant dans les archives que, jusqu'à une date parfois très récente, les postes dans les bibliothèques ou les musées ne sont pas pourvus auprès de spécialistes dûment diplômés, mais constituent bien souvent une forme d'assistance à un vieil employé méritant, un moyen de subvenir aux besoins d'un artiste ou d'un érudit local, voire une « récompense » plus ou moins discrétionnaire. Par l'accès facilité qu'elle permet aux dossiers personnels, par le degré de précision qu'elle rend possible, l'analyse localisée est ainsi propice à la restitution des trajectoires qui alimentent l'histoire des professions.

En second lieu, l'étude des formes de professionnalisation et plus généralement l'analyse des trajectoires des agents qui interviennent dans la gestion publique de la culture peut être particulièrement utile à l'histoire culturelle de manière plus générale. C'est à tout le moins ce que laisse à penser le programme de Christophe Charle lorsqu'il appelle à s'intéresser à ceux

qu'il nomme les « hommes double<sup>68</sup> ». Situés au niveau charnière du social et du culturel, ils bénéficient d'une double reconnaissance, dans le champ de la culture et du côté de ceux à qui ils sont censés la diffuser. En se plaçant à ce niveau, l'on peut éviter le carcan d'un mode de pensée dichotomique (d'un côté, la création, de l'autre, la consommation), et partant mettre à distance les schémas évolutionnistes ou structuralistes qui rendent compte des changements en les rapportant à des macro mécanismes tels que l'industrialisation de la culture ou l'avènement d'une culture de masse. On contribue ce faisant à une meilleure compréhension des modalités de la circulation des biens culturels, de manière tout à fait congruente avec ce qu'on a dit plus haut à propos des travaux de R. Chartier. Or, l'analyse localisée est tout à fait propice à l'analyse de ces « hommes doubles ». Outre les raisons indiquées plus haut, tenant aux possibilités de restitution des trajectoires, on peut en effet penser qu'une étude menée au sein de l'espace social restreint d'une entité territorialement découpée a toutes les chances d'être riche d'informations concernant l'intégration des médiateurs culturels dans les différents groupes et réseaux sociaux, et partant à propos des circuits de la diffusion culturelle.

Troisièmement, restituer les processus de professionnalisation dont elles sont le lieu c'est aussi contribuer à retracer les logiques et les transformations des politiques culturelles locales elles-mêmes. La professionnalisation n'est pas un processus purement endogène. Si elle a ses logiques propres, elle s'intègre également à des rapports sociaux plus vastes que le seul groupe concerné. C'est ainsi qu'on ne saurait comprendre les modalités de la professionnalisation des bibliothécaires ou des conservateurs de musée sans les restituer dans les rapports entre les niveaux national et local (sur ce point, *cf. infra*)\_ En effet, professionnalisation veut au moins en partie dire reconnaissance d'une compétence garantie et sanctionnée par l'État, qui délivre les diplômes, organise les formations, et bien souvent opère les recrutements et gère les carrières. Autant dire que le processus de professionnalisation a bien souvent partie liée à la perte par les collectivités locales d'une part de leurs prérogatives quant à la définition des orientations culturelles de leur intervention. dans les structures sociales. De la même manière, la professionnalisation récemment intervenue dans le domaine de l'administration culturelle s'est accompagnée de la constitution d'un espace de reconnaissance nationalement constitué, dont les critères servent à l'appréciation des pratiques localement effectuées. Autant dire que là

---

68 Charle, 1992, p. 73-85.

également, l'échelon local a perdu une part de sa spécificité culturelle et de ses potentialités d'intervention sur la définition des contenus et des orientations des politiques culturelles qui y sont menées. Pour cette raison également, il y a donc tout intérêt à inclure l'analyse de la professionnalisation dans les analyses localisées, et inversement.

### *Questions de chronologie*

On voudrait terminer cette section par une évocation des problèmes de chronologie et de périodisation. Il convient tout d'abord de souligner, et tout ce qui précède le montre déjà, qu'il paraît illusoire de fixer un cadre chronologique pertinent pour l'ensemble des recherches possibles relevant d'une analyse localisée du traitement public de la culture. Autant dire que, et ce n'est pas une manière de se défaire, la question de la périodisation n'est que la traduction chronologique du problème de la construction de l'objet traité plus haut.

Si l'on s'en tient à un usage strict de la locution « politique culturelle municipale », le point de départ de la période à considérer peut être différemment fixé selon les cas, mais ne sera guère antérieur à la fin des années 1950. On peut à bon droit trouver cette périodisation trop restrictive ; mais il faut alors préciser l'entrée problématique et empirique adoptée pour découper la chronologie adéquate. Les temporalités et les périodisations diffèrent selon que l'on s'intéresse à la structuration des réseaux d'érudits locaux ou à celle des administrations municipales. Dans le premier cas, on pourra remonter jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que dans le second, on pourra faire débuter l'étude à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour décrire l'intégration ou non du secteur des beaux-arts dans le processus de républicanisation de l'administration locale, ou au milieu des années 1960 pour retracer l'émergence de structures spécifiques à l'action culturelle.

Si l'on s'intéresse aux grands équipements culturels, il faut bien avoir en tête que chaque catégorie suit une temporalité qui lui est propre. Il faudra s'intéresser à la Révolution française si l'on veut comprendre la genèse des grands musées, au courant du XIX<sup>e</sup> siècle si ce sont les musées municipaux qui font l'objet de la recherche<sup>69</sup>, et à

---

69 Cf. Poulot, 1992, p. 125-145. On se référera utilement à cette très bonne mise en perspective pour de plus



l'entre-deux-guerres si l'on s'intéresse aux premières initiatives publiques en matière d'art contemporain<sup>70</sup>. La question de la lecture publique, quant à elle, suit une chronologie plus complexe encore. Sans doute faut-il retenir ces dates repères que sont les années 1860 quand se développent les premières bibliothèques populaires, le début du XXe siècle quand se structure la profession de bibliothécaire, l'immédiat après première guerre mondiale quand se restructure cette profession et qu'émergent les premiers réseaux de lecture publique, la période du Front Populaire quand ils se développent, et d'autres étapes encore postérieures de cette histoire complexe<sup>71</sup>. La chronologie de la « question des théâtres », pour reprendre l'expression des contemporains de la fin du XIXe siècle, n'est pas moins complexe. Elle agite de fait pendant de longues décennies les débats, au plan local comme au plan national. Quelques moments forts peuvent néanmoins être isolés : le premier XIXe siècle, quand sont construits nombre de grands théâtres municipaux ; les années 1880-1910, quand se pose fortement la question de l'intervention publique dans ce domaine ; le début des années 1950, aux grandes heures de la « décentralisation théâtrale », et bien sûr les moments marquants bien connus de la période récente.

Si l'on tente, par delà la spécificité des objets et des approches, d'indiquer les quelques périodes qui nous semblent devoir faire l'objet d'une attention privilégiée, quelques remarques sont possibles. D'une manière générale, le XIXe siècle paraît par trop négligé dans les études localisées, lors même que la période est riche d'enseignements et féconde en expériences qui orientent les formes ultérieures du traitement public de la culture au plan local. A tout le moins, la période de l'édification républicaine du dernier quart du siècle mérite nous semble-t-il une attention plus grande que celle qu'elle a suscitée jusqu'à présent.

Plus généralement, il nous semble que le regard doive se porter de manière prioritaire sur ces conjonctures de forte restructuration, qui mêlent bouleversements sociaux, mutations politiques et intense changement culturel<sup>72</sup>. C'est évidemment le cas de la Révolution

---

amples références. De nombreuses autres publications de D. Poulot traitent également de ce thème.

70 Cf. Vincent, 1980, 514 p.

71 Pour ne pas surcharger les références, on se contentera d'indiquer les bonnes synthèses de Barnett, 1987, 489 p. et de Ory, 1986, 610 p. (p. 58-73) pour la période postérieure. Pour de plus amples références, on peut se reporter notamment aux travaux de Noé Richter, ainsi qu'aux quatre tomes de l'Histoire des bibliothèques françaises, parus aux éditions Promodis-Le cercle de la librairie. Le dernier volume couvre le XXe siècle jusqu'à 1990 et a paru en 1992.

72 L'on rejoint ainsi en partie E. Ritaine, lorsqu'elle met en rapport les périodes de fort engagement culturel et les

française, exemple par excellence de la combinaison de ces trois séries de mutation<sup>73</sup>. C'est le cas également encore une fois de la fin du XIXe siècle, qui concentre à la fois les effets sociaux de l'urbanisation et de l'industrialisation, la restructuration des règles du jeu politique, et l'affirmation de l'autonomie du champ artistique. Ensuite, il n'est guère de période habituellement identifiée dans l'historiographie qui ne mérite l'attention pour une analyse localisée du traitement public de la culture. Que l'on pense aux années 1920, avec les effets de la première guerre et l'émergence des questions liées à la culture populaire, au Front populaire, dont on sait l'importance dans la formation d'une politique des loisirs<sup>74</sup>, à l'occupation, qui, avec le régime de Vichy, est l'occasion de promouvoir des orientations qui ne seront pas sans effet par la suite<sup>75</sup>, aux années de la Libération, qui voient entre autres l'essor des mouvements d'éducation populaire... toutes ces périodes peuvent, en fonction de ce que l'on cherche à montrer, être utilement étudiées.

Pour s'en tenir à une période plus récente, une histoire des politiques culturelles gagnerait nous semble-t-il à investir de manière privilégiée trois moments forts, dont la datation reste à préciser selon les cas. Tout d'abord, les années 1950 ont jusqu'à présent fait l'objet d'assez peu de travaux, alors même qu'elles pourraient donner lieu à d'intéressantes analyses de la formation des politiques culturelles des municipalités communistes. Ensuite, le début des années 1960 est une période clé pour l'étude de l'émergence et de la structuration des politiques locales en matière de culture. Enfin, une bonne manière de concilier l'intérêt porté au local et le souci d'apporter des éléments de connaissance de portée générale pourrait constituer à faire porter le regard sur la période immédiatement postérieure à 1968, quand peuvent s'observer *in situ* les effets de ces « événements » qui sont si souvent considérés sous l'angle exclusif de leur déroulement parisien.

Ces quelques indications ne sont évidemment pas exclusives d'autres périodes : celle de la fin des années 1970 et du début des années 1980, correspondant assez nettement au mandat municipal 1977- 1983 est par exemple tout à fait intéressante du point de vue des politiques culturelles municipales. Mais tout comme la période postérieure, elle a fait l'objet de travaux

---

grandes crises politiques : affaire Dreyfus, Front populaire, Libération, avènement de la Ve République, mai 1968. L'on se gardera toutefois d'une périodisation faisant la part trop belle aux intellectuels, et délaissant les non moins importants enjeux sociaux plus généraux qui s'articulent tout autant à la chronologie du traitement public de la culture. Ritaine, 1983, 189 p.

73 Il n'est, pour s'en convaincre, que de se référer aux travaux déjà cités de R. Chartier, ou au livre de De Certeau, Julia et Revel, 1975, 317 p.

74 Cf sur ce point les travaux de S. Rab, ainsi que l'article de Poirrier, 1991, p. 355-369.

75 Cf Bogen, 1990. L'on pense également aux travaux sur « Jeune France » : Chabrol, 1985, p. 85-94 ; « L'ambition de Jeune France », Bruxelles, *in la Vie culturelle sous Vichy...*, *op. cit.* et à ceux sur l'imagerie et l'idéologie folkloriste de Vichy : Faure, 1989, 335 p.

plus nombreux, et est donc déjà mieux balisée que celles qu'on a indiqué plus haut.

## **L'articulation local-national**

Jean-Claude Passeron et Claude Grignon ont bien montré les limites auxquelles peut conduire le « dominocentrisme » en matière de sociologie de la culture : cette dérive qui, à partir du souci légitime de restituer les pratiques culturelles dans les rapports sociaux de domination, amène à une forme de légitimisme qui ne voit les cultures populaires que sous l'angle du manque, de la privation, du retard<sup>76</sup>. Dans l'histoire et la sociologie de la culture, le problème du rapport entre centre et périphérie se pose toutes choses étant différents dans des termes analogues à celui du rapport entre culture populaire et culture dite « légitime ». Enrico Castelnuovo et Carlo Ginzburg, par exemple, l'ont bien montré qui, contre la réduction de l'histoire de l'art à l'histoire d'une série de centres dominants tendant à ne considérer la périphérie que sous l'angle de l'éloignement et du « retard » par rapport au centre, proposent de restituer « centre » et de « périphérie » et leurs rapports mutuels dans leur complexité géographique, politique, économique, religieuse et artistique<sup>77</sup>.

On l'aura compris, ces références et on pourrait en ajouter beaucoup d'autres visent à restituer la dimension sociale des rapports entre centre et périphérie dans la conduite des politiques culturelles. La vision « centraliste » des politiques culturelles n'est de fait que la traduction en termes institutionnels d'une vision dominocentriste de la culture. Si l'aspect juridique et administratif est important, le rapport centre-périphérie en matière de politiques culturelles est donc bien loin de se limiter à son seul versant institutionnel. On voudrait tenter de le montrer de deux manières : tout d'abord en indiquant quelques-unes des conditions sociales du rapport entre local et national en matière de politiques culturelles, puis en rappelant le poids du traitement de la culture dans la production des identités locales.

### *Les conditions sociales du rapport local-national*

L'histoire du traitement public de la culture montre que l'attitude des autorités centrales à

---

<sup>76</sup> Grignon et Passeron, 1989, 260 p.

<sup>77</sup> Castelnuovo et Ginzburg, 1981. Cf. aussi pour une mise en perspective plus générale Corbin, 1993.

l'égard des collectivités locales est faite pour une large part d'une condescendance qui légitime la prise en main des choses « délicates » de la culture par les instances parisiennes. Ce type de rapport est rendu possible non seulement par la « tradition française » d'un État fortement centralisé, mais aussi et surtout par la non moins spécifique caractéristique du champ culturel, qui est en France également très fortement centralisé. Pour autant, on ne saurait verser dans la forme de misérabilisme qui réduirait les agents localement investis à leur soumission à l'égard d'une domination parisienne. Non seulement ceux-ci ont pu développer des marges non négligeables d'autonomie, mais encore ont-ils pu contribuer, sous certaines conditions, à peser sur le cours des choses bien au delà des limites de leur circonscription territoriale.

S'il est un trait qui perdure, des débuts de la III<sup>e</sup> République à la grande époque de la planification culturelle, voire à l'ère contemporaine des « gestionnaires culturels », c'est bien le mépris social dont les élus locaux font l'objet de la part tant des responsables administratifs des instances ministérielles que des artistes et des « créateurs ». Il y aurait là toute une histoire des rapports entre centre et périphérie à faire sous cet angle. Cette représentation est fondée sur une opposition institutionnellement construite : la production de l'autorité centrale du ministère face aux doléances et vellétés des collectivités locales. On le voit fort bien lorsque les instances centrales sont fragilement installées (comme au début de la III<sup>e</sup> République) et au moment où elles travaillent à marquer leur territoire<sup>78</sup>. Mais cette opposition institutionnelle renvoie aussi très directement à un mépris social, rendu possible par la distance qui sépare les responsables des administrations centrales des élus municipaux, et rendu légitime par une longue tradition de défiance des artistes à l'égard de ceux qui sont toujours suspects de défendre les intérêts forcément « étroits » et trop souvent « non esthétiques » *i.e.* économiques de leur commune. L'élu local, c'est toujours un peu le « bourgeois » raillé par les artistes depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup>.

On comprend par là qu'ait pu être assurée, sous différentes formes et à différentes époques, la prise en main des affaires culturelles par l'échelon national. Faire l'histoire des modalités de cette prise en main et des résistances auxquelles elle a donné lieu implique de faire porter le regard sur le niveau local. On a déjà évoqué ce point, à partir de la question de

---

78 Cf pour la période de constitution du domaine de compétences du ministère des Affaires culturelles Urfalino, 1993, p. 129-155.

79 Pour une évocation littéraire, cf *l'Affaire du terrain Bouchaballe* de Max Jacob, où l'auteur se moque des débats clochemerlesques à propos de l'emploi d'un terrain municipal pour la construction d'un théâtre.

la formalisation nationale des professions culturelles. On peut, de la même manière, envisager des recherches potentiellement fructueuses sur l'observation au plan local du travail étatique de codification, de classement, par lequel s'opèrent les politiques nationales d'unification culturelle. Toujours dans cette perspective, rendre compte du travail administratif effectué au niveau préfectoral dans le domaine qui nous intéresse pourrait éclairer les pratiques concrètes à la base des relations entre les autorités centrales et municipales. Pour la période récente, l'histoire de l'installation des administrations déconcentrées du ministère de la Culture (CRAC, puis DRAC), de ses effets sur les politiques locales et des rapports qu'entretiennent ces instances avec les municipalités préalablement investies dans le domaine culturel reste largement à faire.

Si l'on peut considérer les rapports entre agents de l'administration centrale et élus locaux sous l'angle d'un mépris social à mesurer et relativiser des premiers envers les seconds, reste qu'il serait trop facile de se contenter de dénoncer cette attitude et de dénier les jugements dont elle est l'occasion. Il convient plutôt de tenter d'expliquer pourquoi de telles attitudes et de tels jugements ont pu à ce point perdurer dans le temps. C'est ici qu'il faut prendre en compte la caractéristique française d'une structuration fortement centralisée du champ culturel. De fait, plusieurs travaux ont bien montré que la décentralisation culturelle pensée exclusivement en termes institutionnels et de transferts de compétences restait impuissante face au maintien de la concentration des instances de reconnaissance (critique, jurys, salons, etc.) des circuits de production (que l'on pense à l'édition) et de diffusion (médias) dans la capitale<sup>80</sup>. Il reste à étudier précisément les logiques et les limites de cette centralisation culturelle. Ici, l'approche historique peut être précieuse en restituant, de manière complémentaire aux travaux sur l'autonomisation du champ de la production culturelle<sup>81</sup>, la manière dont il a été centralisé : non seulement en revenant sur l'histoire ancienne et bien connue de la formation des Académies, mais en revenant également sur les périodes d'affaiblissement et de renforcement de cette centralisation. De la même manière, l'approche localisée ne peut qu'être féconde, qui s'attacherait à décrire les rapports complexes de distanciation-soumission des espaces culturels localement constitués à cet égard.

On touche par là la question de la possible autonomie des politiques culturelles locales. Si ces politiques peuvent être traitées avec mépris par les instances nationales comme par les agents

---

<sup>80</sup> Cf. entre autres E. Friedberg et P. Urfalino, « La décentralisation culturelle au service de la culture nationale », in Raymonde Moulin (sous la dir. de), *Sociologie de l'art*, Paris, Documentation française, 1986, p. 23-30.

<sup>81</sup> Bourdieu, 1992, 481 p.

dominants du champ culturel, si elles font indéniablement l'objet de tentatives d'encadrement par les autorités centrales et qu'elles sont en partie conditionnées par les règles d'un champ nationalement constitué c'est-à-dire à Paris sont-elles pour autant entièrement réductibles à la domination à l'égard de la capitale ? Rien n'est moins sûr. De fait, les monographies existantes sur les politiques culturelles locales fourmillent d'exemples qui montrent que des initiatives locales ont pu être prises, sans être ni aidées ni vraiment contrôlées par l'État, ni même tournées contre lui : simplement faites en dehors du rapport local-national, selon des logiques qui échappent largement à ce schéma.

Il faut rappeler ici que, précisément, si le terrain culturel est investi par les élus locaux, c'est aussi parce qu'il est très peu codifié juridiquement. Dès lors, ces derniers y ont les mains plus libres que dans des secteurs plus structurés, et peuvent en faire un lieu où s'expriment plus facilement qu'ailleurs leurs orientations spécifiques. Dès lors, il convient de se demander, sans toutefois verser dans une vision qui exagérerait l'autonomie du local, jusqu'où il est légitime de rapporter systématiquement les politiques culturelles locales à l'aune de celles de l'État. Ni simple application de directives imposées d'en haut, ni « retard » par rapport au « modèle » national, les politiques culturelles locales peuvent suivre un rythme et une orientation qui leur est propre. Le cas cité plus haut des politiques culturelles des municipalités communistes des années 1950 est tout à fait exemplaire de cette possibilité.

Mais il y a plus encore que la nécessaire restitution de la marge d'autonomie des promoteurs des politiques culturelles locales. L'histoire du traitement public de la culture est bien loin en effet de ne procéder que du haut vers le bas. Encore une fois, on ne saurait se contenter de renverser ce schéma dichotomique pour faire du local l'échelon de toutes les innovations. Il convient plutôt d'isoler les conjonctures dans lesquelles, à partir d'initiatives locales, un échelon intermédiaire a pu se constituer pour finalement peser sur le traitement public de la culture en général<sup>82</sup>. Donnons-en quelques exemples. Il faudrait étudier dans cette perspective les expériences du socialisme municipal des débuts de la III<sup>e</sup> République à l'entre deux guerres. Un modèle d'action publique a alors été élaboré à partir d'expériences locales, progressivement diffusé sur tout le territoire, ce qui laisse à penser qu'il n'est sans doute pas resté sans effets sur le traitement public de la culture en général. Plus tard, les

---

<sup>82</sup> A titre de comparaison, on peut noter que des travaux récents tendent à réévaluer le rôle des collectivités locales et en particulier des municipalités dans l'élaboration de l'État providence, en montrant que cette dernière procède aussi d'échanges croisés entre local et national. Cf. Pollet, 1995.

fédérations d'éducation populaire ont pu conduire à unifier les pratiques d'intervention et à instaurer un espace intermédiaire entre local et national. On peut citer également le cas de la FNCCC qui, s'il se solde par un échec à peser efficacement sur la politique nationale incarnée dans la planification du début des années 1960, n'en contribue pas moins depuis plus de trente ans (avec bien sûr de sensibles fluctuations) à la formalisation générale des politiques culturelles locales. A la même époque, et avec des modalités et des acteurs souvent identiques, des instances d'échange et de discussion telles que les Rencontres d'Avignon gagneraient à être mieux connues pour évaluer la contribution propre de l'échelon local au débat culturel national. Enfin, on a déjà évoqué le point qui lui aussi mériterait de plus amples investigations, de l'élaboration de la politique culturelle du parti socialiste à la fin des années 1970, qui s'appuie largement sur les expériences des municipalités socialistes.

### *La production culturelle du localisme*

Il ne paraît guère possible de terminer une revue générale des questions liées aux politiques culturelles locales sans aborder le problème de la contribution du traitement public de la culture à la production des identités locales. Il ne s'agit pas ici de verser dans le localisme, mais au contraire de prendre le localisme comme objet, en incitant à réfléchir sur ses liens aux politiques culturelles engagées au plan local. Les lignes qui précèdent concernant les conditions sociales du rapport entre local et national fournissent déjà quelques indications. Que les élus locaux soient de par leur position et sous des formes qui diffèrent selon les conjonctures portés à glorifier le passé et l'identité du lieu dont ils sont les représentants, qu'ils soient dès lors amenés à orienter en ce sens l'action municipale, et en particulier l'action culturelle municipale sont des choses bien connues sur lesquelles il n'est guère besoin d'insister. On voudrait plutôt aborder ici deux points principaux, qui sont susceptibles d'éclairer ces questions. Le premier tend à sociologiser la question de l'investissement localiste, autrement dit à rendre compte des facteurs sociaux de l'engagement dans la production des identités locales<sup>83</sup>. Le second concerne plutôt la période récente, dans le rapport qui est entretenu au passé, à partir de la vogue semble-t-il croissante des entreprises de « fabrication de l'authenticité<sup>84</sup> » et d'invention d'un passé (local) commun.

---

83 Pour les historiens, cf. Gasnier, 1992.

84 On emprunte cette expression à Peterson, 1992, p. 3-20.

Les conditions sociales de l'investissement local ont fait l'objet de relativement peu de travaux. Ceux-ci portent avant tout sur les usages de la construction de l'identité locale dans la constitution d'un capital politique<sup>85</sup>. Et il n'est guère qu'un article de portée générale qui aborde la question des conditions socialement différenciées qui conduisent des individus et des groupes à investir l'échelon local de préférence à d'autres registres (politique, professionnel, classiste, religieux, etc.)<sup>86</sup>. Les travaux sur la place du régionalisme dans le champ littéraire sont en revanche plus nombreux, et nous semblent particulièrement intéressants à mobiliser dans le cadre d'une réflexion sur les rapports du national et du local dans le traitement public de la culture<sup>87</sup>.

Il y aurait en effet d'intéressants travaux à mener sur les rapports entre ces écrivains et artistes qui ne parviennent que très difficilement à la reconnaissance dans le champ littéraire et artistique, et les élus qui sont à la fois prédisposés à la préférence locale, et en quête de repères qui leur permettraient de proposer un modèle alternatif à celui qui est nationalement constitué. Les travaux de P.-Y. Saunier sur Lyon et Ph. Veitl sur la région des Alpes laissent à penser qu'une telle approche pourrait être productive<sup>88</sup>.

On sait que la promotion de l'identité locale est propice aux discours unitaires qui masquent les clivages sociaux et facilitent l'identification d'un intérêt commun. Mais la question n'est en fait pas si simple, car de nombreux éléments brident les velléités localistes des élus. Dès lors qu'ils affichent de grandes ambitions politiques, ils doivent mobiliser des références universelles qui s'accommodent mal du repli local. De plus, le localisme n'est pas aussi « apolitique » qu'il y paraît. La promotion du patrimoine et de la culture locale est de fait souvent investie par les fractions les plus conservatrices des élites, qui fondent leur position sur cet investissement et voient d'un mauvais œil l'intervention des élus dans ce domaine, et ce d'autant plus que ces derniers sont situés à la gauche de l'échiquier politique<sup>89</sup>. Une sorte de partage peut alors s'opérer, qui laisse à des instances privées le traitement de l'identité et du patrimoine local. Les situations sont sans doute différentes selon les configurations spécifiques des lieux et des époques, et il y aurait tout intérêt à pouvoir les

---

85 Guillemin, 1984, p. 15-18.

86 Vergès, 1983.

87 Cf notamment Ponton, 1991, p. 65-72 ; Thiesse, 1985, p. 31-46 ; 1991.

88 Cf notamment les textes de leurs interventions lors de la séance sur « La production politique des identités culturelles locales » du groupe de travail sur les politiques culturelles locales du Comité d'histoire, 29 mars 1996.

89 C'est ce qu'on a pu observer dans notre enquête sur Lyon à la fin du XIXe siècle.



repérer de manière systématique. On pourrait alors relativiser le caractère « naturel » de l'engagement des municipalités dans la défense et l'illustration de l'identité locale, et montrer qu'il est lui aussi historiquement construit.

Le second point que l'on voudrait aborder tient davantage à ce qu'on pourrait appeler l'histoire au second degré : l'analyse historique des reconstructions du passé. C'est sans doute un des traits caractéristiques de l'époque actuelle que de développer le regard rétrospectif, par une vogue sans précédent du thème de la mémoire, observable dans l'important mouvement de patrimonialisation dont des pratiques et des objets de plus en plus divers sont l'occasion, ou encore dans l'essor des commémorations en tous genres. Les historiens sont doublement partie prenante de ce processus : ils l'alimentent par leurs travaux, et ils l'étudient en retour<sup>90</sup>.

Outre l'intérêt général que présentent ces questions, il nous semble que le projet d'une histoire des politiques culturelles locales gagnerait à les intégrer. D'une part, les festivités commémoratives, la conservation du passé ou encore les spectacles à vocation historique font souvent partie du catalogue des politiques culturelles municipales actuelles, et elles ont souvent eu par le passé partie liée au traitement public de la culture. D'autre part, investir de telles questions c'est s'engager à réfléchir sur son propre rapport au passé et sur le statut de son travail. C'est autrement dit développer ce que dans le langage des sciences sociales on désigne habituellement sous le terme de réflexivité. Plusieurs travaux récents ont montré l'intérêt de travaux sur les enjeux des spectacles historiques<sup>91</sup>. On peut imaginer que des orientations similaires pourraient présider à des travaux sur les musées d'histoire locale ou, plus proche encore des préoccupations du praticien de l'histoire, sur l'organisation, les enjeux et les usages des archives locales.

---

<sup>90</sup> L'on pense en particulier à l'entreprise des *Lieux de mémoire* dirigée par Pierre Nora. Plusieurs historiens se sont intéressés à la mémoire et à l'histoire de sa réactivation. Sur les commémorations, la littérature est désormais abondante.

<sup>91</sup> Cf Martin, Suaud, 1992. Cf aussi pour une vision plus institutionnelle, Rouxel, 1995, 228 p.

## **Conclusion : Du local à l'international**

Les pages qui précèdent n'ont aucune prétention à « couvrir » l'ensemble d'une thématique, dont au demeurant on a pu dire combien elle restait potentiellement vaste. L'absence de telle ou telle question ne signifie pas forcément qu'elle ne pourrait trouver sa place dans un programme de recherche sur l'histoire du traitement public de la culture au plan local, mais simplement que l'on a dû fixer des priorités et opérer des choix. Entre autres thèmes qui auraient pu être spécifiquement traités dans les pages qui précèdent, on peut indiquer la question malheureusement fort peu traitée de la mise sur agenda de la culture dans les élections municipales. Il y en a sans doute d'autres qu'il serait vain de vouloir citer toutes.

On préfère, en guise de conclusion, ouvrir à la dimension internationale, et ce de trois manières. Tout d'abord, les échanges culturels entre pays ne sont pas le fait des seules autorités centrales mais sont aussi largement structurés au niveau des villes, par exemple dans les rapports qui s'établissent entre institutions culturelles, ou plus récemment et de manière plus formalisée dans les jumelages. La question des relations culturelles internationales gagnerait ainsi à un éclairage local.

Ensuite, il serait possible d'envisager, dans une perspective historique, une comparaison internationale des politiques culturelles locales. Il faut tout d'abord mettre en garde de manière analogue à ce qui a été fait dans les premières pages de ce rapport contre la tentation qu'il y aurait à voir des politiques culturelles dans tous les pays. Pas plus que les politiques culturelles n'existent de tout temps, elles n'existent en tous lieux. Et comme les élus locaux qui, au début du siècle, pouvaient intervenir dans le domaine du théâtre ou des bibliothèques sans penser leur intervention comme une « politique culturelle », nombreux sont les pays du monde occidental dans lesquels une telle expression ne renvoie à rien de connu<sup>92</sup>. Cela étant dit, il y a fort à parier qu'une analyse localisée du traitement public de la culture en France gagnerait à s'intéresser aux formes du traitement public de la culture dans les collectivités locales étrangères, non pour y appliquer mécaniquement les catégories d'analyse formées pour le cas français, mais, précisément, pour rendre compte de la diversité des logiques possibles à partir desquelles l'intervention publique dans le domaine culturel peut être structurée.

---

<sup>92</sup> Pour une évocation plus générale de ces problèmes de méthode, cf. Espagne, 1994, p. 112-121.

Enfin, l'analyse localisée des institutions et pratiques culturelles gagnerait sans doute à faire un usage plus important de la littérature scientifique étrangère, soit comme on vient de l'évoquer pour y chercher des éléments de comparaison, soit pour y puiser son inspiration théorique. Pour ne citer que ceux là, les ouvrages de Carl Schorske sur Vienne<sup>93</sup> et de Lawrence Levine sur les États-Unis<sup>94</sup> comptent parmi les oeuvres maîtresses de l'histoire culturelle actuelle<sup>95</sup>. De manière plus ponctuelle, la littérature étrangère pourrait être mobilisée en fonction des principales orientations historiques du traitement public de la culture selon les pays : lecture publique en Grande-Bretagne<sup>96</sup>, théâtre en Allemagne et dans les pays du nord, conservation du patrimoine en Italie... Plus qu'une dilution du local, le déplacement dans l'espace pourrait alors servir à démontrer avec plus de force encore la nécessité d'une analyse localisée.

---

93 Schorske, 1983, 378 p.

94 Levine, 1990, 306 p.

95 Pour une vue d'ensemble des tendances actuelles de l'histoire culturelle américaine, *cf.* outre les articles déjà cités de Geoff Eley et Herman Lebovics, "Forum on Culture", *American Historical Review*, vol. 97, 1992, p. 1369-1430.

96 *Cf.* la brève note de Worpole, 1993, p. 16-18, qui fait référence à des travaux historiques semble-t-il importants en quantité et en qualité sur ce sujet.